

Verviers d'aujourd'hui à demain



VILLE DE VERVIERS

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

*MANDATURE COMMUNALE 2016-2018
PS - CDH*

VERVIERS

Déclaration de politique générale

2016 - 2018

**« Tout obstacle renforce la détermination.
Celui qui s'est fixé un but n'en change pas »
(Léonard de Vinci)**

TABLES DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Agir pour développer une administration communale moderne et efficace !.....	9
Agir pour améliorer le Vivre ensemble	12
Un enseignement ouvert au monde	14
La culture, instrument de démocratie participative	16
Le sport	18
Agir pour développer une Ville sécurisée et civique	20
Agir pour faire bouger Verviers en y créant de l'activité, de l'emploi et du logement	23
Agir pour une Ville sociale et humaine	32
Supracommunalité	37
Dimension transversale de la déclaration de politique générale.....	38

Introduction

Aujourd'hui, plus que jamais, Verviers est à la croisée des chemins !

Nous le constatons tous les jours, autrefois, riche et prospère, Verviers subit toujours actuellement les conséquences négatives de son déclin industriel.

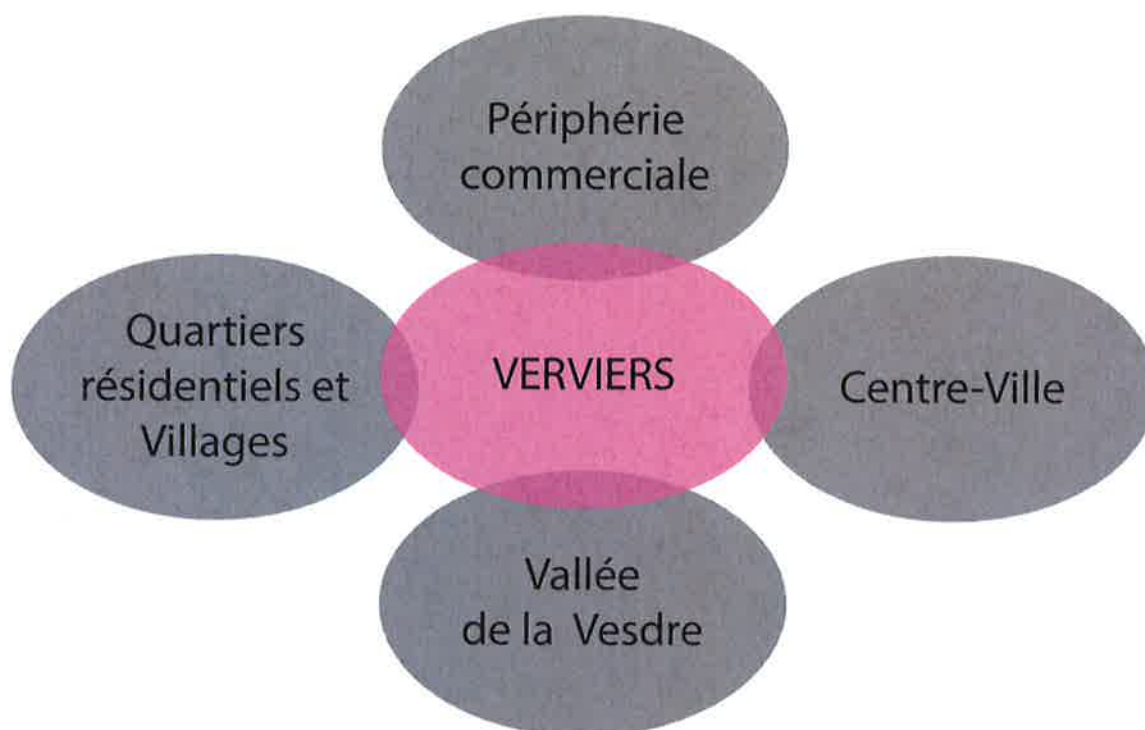
Parmi celles-ci, malheureusement, nous devons constater :

- Qu'une paupérisation importante de la ville a eu lieu ;
- Qu'une désertification commerciale s'intensifie tout le temps plus ;
- Que la qualité du logement, en particulier dans le centre-ville, reste difficile ;
- Que différentes couches de la population, en particulier les plus jeunes et les plus précarisées, manquent de réelles perspectives ;
- Que l'image de la ville est trop souvent écornée.

Ce constat est à replacer dans un contexte financièrement défavorable pour les pouvoirs publics en général et pour nos pouvoirs locaux plus particulièrement. En effet, depuis plusieurs années, ces pouvoirs locaux voient leurs sources de financement tarir en même temps que s'élargissent leurs missions. Ce qui a pour conséquence d'empêcher les villes de pouvoir utiliser certains leviers, certaines possibilités d'action, qui étaient disponibles autrefois. Verviers n'échappe évidemment pas à ce constat, qui pourrait même être amplifié pour une ville dans une situation socio-économique difficile.

Toutefois le potentiel de notre ville reste intact. D'abord parce qu'il est possible de transformer nos difficultés en atouts. Effectivement, nous pouvons certainement mieux lever des subventions wallonnes, communautaires, fédérales, européennes mais aussi nous tourner vers Interreg ou la Grande Région. Ensuite parce que notre ville dans son ensemble (villages et centre-ville), par son bâti de caractère et ses espaces verts, reste une belle ville où dans de nombreux quartiers et villages la convivialité et le bon vivre restent de mise. Le patrimoine immobilier, un des plus importants de Wallonie et qu'il faut préserver. Enfin parce que notre ville, d'un côté par sa taille humaine reste une ville propice aux échanges et à l'épanouissement des personnes et d'un autre côté, par son rôle de cité urbaine dans un arrondissement rural, Verviers doit rester le centre des services et du commerce. De ce fait, en sollicitant les pouvoirs publics subsidiaires et en, favorisant les partenariats publics-privés, nous avons l'ambition de relever Verviers.

De plus, il faut avoir conscience que la Ville de Verviers est traversée par quatre réalités bien distinctes qui clivent de manière importante son territoire et demandent donc des moyens d'action spécifiques :



1. Le centre-ville : du quartier de l'Hôtel de Ville à l'Harmonie en passant par le quartier de Hodimont, de par sa fonction commerciale, de par la qualité patrimoniale de son habitat, de par l'implantation de diverses institutions, le centre-ville de Verviers a une identité, des caractéristiques et des enjeux qui lui sont propres. L'action de la majorité se concentrera sur la revitalisation commerciale, la maîtrise du foncier, la mise en valeur de la Vieille-ville, l'aboutissement du centre commercial, la revitalisation d'espaces tels Cra-paurue-Coronmeuse-Collège...
2. La périphérie commerciale : avec Crescend'Eau et le boulevard des Gérardchamps, Verviers connaît un développement commercial important à l'ouest de la Ville qu'il convient d'encourager et de réguler afin que cette zone soit complémentaire avec le centre-ville. De plus, l'Est de la Ville est porteur d'un potentiel de développement important dont il faudra faciliter l'essor également.
3. La vallée de la Vesdre : de Limbourg à Pepinster en passant par Verviers et Dison, l'ancien bassin industriel de la Vesdre est encore marqué par des vestiges de l'époque passée. Il est notamment constitué de nombreux logements ne rencontrant pas les standards de taille et de qualité actuels, de divers chancres industriels,... Il conviendra d'œuvrer pour mettre en place, grâce à une coordination supra communale, un large plan de rénovation urbaine sur l'ensemble des quatre communes, de mettre en place un Quartier d'initiative à Prés-Javais, de mettre en œuvre l'étude Baumans-Deffet à Ho-

dimont, de procéder à une rénovation du site HDB via la création d'habitats intergénérationnels, de l'Île Adam, de rues, d'entreprises... Mais surtout de réaliser un véritable plan masse avec les 3 autres communes afin de défendre la rénovation de l'ensemble de la vallée à travers des institutions supra-communales comme la Task Force Verviétoise, Liège Europe Métropole, l'ASBL Région de Verviers ou encore la SPI.

4. Les villages et quartiers résidentiels : les villages et les quartiers résidentiels sont des espaces qui se démarquent par une meilleure qualité de logements, des espaces verts, des zones rurales,... Des aménagements doivent être réalisés en concertation avec les représentants des habitants et les forces vives locales. Il est impératif de répondre au besoin de nouveaux logements tout en préservant le cadre de vie caractéristique de nos villages.

Après cette analyse lucide et réaliste de la situation, la nouvelle majorité est pleinement consciente du défi qui s'offre à elle.

Si pendant plusieurs années, les précédents Collèges ont posé les bases d'un redéploiement de notre Ville, Celui-ci doit être amplifié.

Verviers a besoin d'unité !

Pour amplifier son redressement, Verviers a besoin d'une force collégiale unie à la tête de la Ville, d'une équipe mue par une volonté commune d'avancer, ensemble, dans la même direction et ce dans l'intérêt général. C'est ainsi que les maîtres-mots de la nouvelle majorité seront « loyauté », « sérénité » et « stabilité ». Il s'agit de conditions sine qua non pour permettre une gestion efficace de la Ville.

Verviers a besoin de responsabilité !

Face à une situation financière délicate dans laquelle les marges budgétaires s'avèrent étroites, la Ville de Verviers devra faire preuve de responsabilité, d'audace et de créativité.

Verviers a besoin d'ambition !

L'ambition de la majorité PS/cdH est de proposer une action politique pro-active et inventive pour redresser le centre-ville, de favoriser une gouvernance efficace et humaine pour son personnel et de rénover ou construire des infrastructures clés au service de Verviers et des Verviétois.

Verviers a besoin d'attractivité !

Verviers doit donner l'envie d'être plus largement fréquentée par les chalands, doit devenir une cible de choix pour de plus nombreux investisseurs, doit consti-

tuer une zone d'habitat plus attractive pour toutes les couches sociales de la population, doit redevenir un lieu où les gens aiment passer du temps,... Si tel devait être le cas, c'est une dynamique plus ample qui se mettrait en place. La qualité du logement se verrait alors améliorée, l'équilibre social serait plus important, l'offre commerciale s'élargirait, le chômage diminuerait, les pouvoirs publics verraient leurs rentrées financières augmenter,... Verviers renaîtrait réellement de ses cendres.

Verviers a besoin d'innovation !

Pendant longtemps pionnière dans divers domaines, - industriel, social, alimentaire -, Verviers doit redevenir la Ville « précurseur » qu'elle a été jadis, un espace où on ose innover. Dans ce cadre, la mise en place d'un Fablab ¹, d'un Hub créatif ², d'un espace de coworking en lien avec son passé lainier pourrait constituer l'élément déclencheur du retour de Verviers dans l'avant-gardisme !

Verviers a besoin d'une identité forte.

Nous finaliserons l'étude identitaire qui doit permettre de créer une vision de Verviers à l'horizon 2030 à partir d'un concept identitaire fort, partagé entre les différents acteurs de la ville, ce qui permettra d'orienter le développement commercial ainsi que résidentiel de la ville et de générer des effets bénéfiques sur son environnement urbain.

Suite aux conclusions de cette étude, nous élaborerons, par l'intermédiaire d'un concours d'idées, un label verviétois qui figurera sur les papiers à entête, le site de la ville, les affiches,...

De plus, il conviendra de définir des identités plus affirmées aux quartiers composant le centre-ville : la vieille ville, l'hypercentre et Hodimont.

1 Un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

2 Ce Hub créatif est une plateforme de mise en réseau et d'accompagnement d'entreprises se distinguant par l'inclusion au sein de cette plateforme d'acteurs issus du monde de la recherche et de l'enseignement, de la culture, du monde associatif, etc. et, d'autre part, par la mise en place d'une méthodologie spécifique basée sur le processus d'intelligence collective, d'hybridation, de partage des savoirs.

Verviers a besoin d'une action rapide et concrète et d'un projet d'avenir

Cette déclaration de politique communale a pour ambition de poser les balises de l'action de la majorité PS/cdH pour le reste de la mandature, de détailler les mesures concrètes pour que Verviers puisse faire face aux nombreux défis qui s'offrent à elle durant les 34 derniers mois qui nous séparent des prochaines élections, mais également de poser les bases d'un projet qui portera le renouveau de Verviers à plus long terme.

En réalisant les mesures proposées, le Collège communal a l'intime conviction que Verviers présentera un nouveau visage dans les années à venir ! Pour relever tous ces défis, il faut donc « agir » maintenant ...

Evidemment, le concours de l'ensemble des forces politiques et des forces vives de notre ville à cette ambition ne fera qu'améliorer les chances de réussite de ce projet essentiel.

Agir pour développer une administration communale moderne et efficace !

Verviers se doit de répondre au mieux aux besoins de ses citoyens et des différents usagers de ses services communaux. Il est en effet un droit fondamental pour ceux-ci de pouvoir bénéficier d'un service de qualité. Afin de répondre efficacement à leur(s) demande(s), les employés et ouvriers communaux doivent travailler avec :

Des infrastructures de qualité

La nouvelle majorité entend mettre en place des infrastructures qui contribueront efficacement à la réussite de cet objectif :

- Réaliser une cité administrative au service du citoyen et de l'administration, moderne et accueillante, qui regrouperait l'ensemble des services administratifs communaux, l'ensemble des guichets, le siège de la zone Vesdre et sa maison du centre, les services transversaux du CPAS et le cas échéant, les services décentralisés de la Région wallonne et de l'État fédéral. Ce bâtiment, bénéficiant des technologies de réduction de consommation d'énergie de pointe, symbolisera le renouveau énergétique que Verviers doit connaître. Il apportera également une plus-value architecturale importante au quartier ;
- Réaliser les ateliers communaux pour le personnel ouvrier et les services techniques afin de renforcer la qualité du service à procurer aux citoyens et les conditions de travail du personnel communal.

Une gouvernance moderne

Le Collège veillera à mettre en œuvre le Plan Stratégique Transversal, véritable outil de gouvernance publique moderne, impliquant les responsables administratifs et techniques de l'Administration au sens large et visant l'excellence à travers la fixation d'objectifs planifiés et l'évaluation de leur efficacité, voire de leur efficience.

Une gestion des ressources humaines efficace et concertée

Pour qu'une administration fonctionne efficacement, il convient également de pouvoir compter sur une gestion des ressources humaines tout aussi efficace. Le nouveau collège travaillera en concertation avec la représentation syndicale, afin de garantir des relations sociales stables et pacifiques.

Pour ce faire, la majorité PS-cdH entend :

- Moderniser la gestion des services communaux en orientant l'action sur le résultat et sur les indicateurs permettant de les évaluer ;

- Insuffler une nouvelle culture par la responsabilisation des agents et par leur implication dans la prise de décisions ;
- Établir des tableaux de bord périodiques à publier et à commenter en vue d'une plus grande transparence à l'adresse des usagers ;
- Accentuer la transversalité interne, mais également avec les entités extérieures, pour renforcer les synergies notamment avec le CPAS, la zone de Secours, la zone de Police ainsi que toutes les associations dépendant directement ou non de la commune ;
- Améliorer l'image de l'administration par une proactivité accrue des effectifs.

Des outils informatiques efficaces

Outil indispensable de l'administration, l'informatique se doit d'être performante pour une Ville digne de ce nom.

Pour ce faire, la majorité veillera à :

- La création d'un observatoire de l'informatique afin de permettre une analyse poussée du système, d'émettre des propositions d'investissement en lien avec l'évolution des différentes technologies ;
- La mise en place d'un plan d'investissement au niveau de la cellule informatique qui permettra d'offrir au citoyen et au personnel communal des outils performants de communication et d'information administratives ;
- Faire de la Ville de Verviers une cité numérique.

La bonne gouvernance est aussi financière

- Veiller à une plus grande publicité et une approche plus pédagogique des budgets et des comptes.
- Définir une trajectoire budgétaire en vue d'assainir les finances locales.
- Privilégier le budget pluriannuel.
- Appliquer les principes de justice fiscale, du coût-vérité et du prix-coûtant en s'assurant que chacun contribue effectivement aux charges communales.
- Utiliser et modifier la fiscalité communale afin de favoriser l'investissement dans le centre-ville, afin de favoriser l'esprit d'entreprendre et à développer les commerces au centre-ville.
- Vérifier la bonne utilisation des subventions communales par toutes les entités fédérées et par toute autre association bénéficiaire. En matière de cultes, la rigueur budgétaire et la valorisation du patrimoine architectural devront faire l'objet d'une attention toute particulière.
- Globalisation des marchés d'assurances pour la ville et toutes les entités consolidées.
- Garantir un budget en équilibre, sans modification des taux des grands impôts.

En matière d'investissement :

PLAN D'INVESTISSEMENT
Plan d'investissement communal 2013-2016
PIC 2017-2018
PIC 2019-2022
Renowatt
Ateliers communaux
Cité administrative
Grand Bazar
Musée de Biolley
Logements Phoenix - îlot Palais
Hall omnisport
Grand théâtre
Maison Lambrette
PVI
Feder 2014-2020

- Poursuivre la réduction globale de la dette de la Ville pour augmenter notre capacité à investir, notamment en vue de redynamiser le centre-ville.
- Recourir de manière mesurée aux emprunts et renforcer la gestion dynamique de la dette.
- Rechercher systématiquement le meilleur véhicule financier pour chaque projet afin d'optimiser la capacité globale d'investissement.
- Stimuler et développer de nouveaux partenariats public-privé équilibrés, sur la base d'une charte définissant les droits et devoirs de chacun.
- Évaluer l'efficacité des achats groupés d'énergie via FINIMO.

Agir pour améliorer le Vivre ensemble

Notre société doit être en mesure de pouvoir donner une place à tous ses membres, indépendamment de leur origine, des philosophies ou de la religion de ceux-ci, en respectant une dimension essentielle – celle du vivre-ensemble.

« Vivre ensemble » est un axe fort de cette Déclaration car il constitue la clé de réussite pour réduire le fossé qui existe entre les Verviétois.

La réussite du Vivre-ensemble nécessite en priorité que la sécurité de chacun des Verviétois(es) soit assurée.

Mais cela ne suffit pas. Il faut, à plus long terme, pour y parvenir réellement, garantir la participation paisible de chacun(e) à la construction d'un avenir meilleur, à Verviers comme partout ailleurs. Nous sommes déterminés à nous engager, tous ensemble, pour nos valeurs démocratiques et à lutter contre les extrémistes de tout bord. Nous mènerons nos actions pour éveiller à l'humanisme et au respect des personnes.

Des investissements dans l'éducation, la culture et le sport sont un des moyens les plus sûrs pour y parvenir.

Dans l'éducation, parce qu'elle est le rempart pour lutter, à terme, contre le fondamentalisme et le radicalisme destructeur. Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Leur esprit doit être formé pour qu'il soit libre et critique à l'égard de toutes les convictions politiques, religieuses ou philosophiques et donc contre la pensée réductrice.

Les jeunes doivent pouvoir s'épanouir dans une société libre et démocratique où l'intolérance et la barbarie auront été vaincues.

Ils doivent être éduqués pour devenir des citoyens responsables de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs, et aptes à défendre les principes les plus élevés.

Les enseignants, qui sont, avec les familles, en première ligne pour défendre nos valeurs, méritent tout notre respect et notre soutien.

Tels sont les principes que la Ville poursuivra prioritairement dans ses écoles.

Dans la culture parce que vivre ensemble, ou, mieux, faire ensemble, dans une même ville suppose, en premier lieu, respect et connaissance des formes de pensée des autres. La Ville, dans ses actions et soutiens culturels, doit y contribuer en permanence. La créativité de chacun(e) et la capacité à intégrer le bien commun sont un défi que nous voulons relever avec la participation de tous !

Il s'agira également de promouvoir une citoyenneté verviétoise active et rassembleuse.

Pour cela, nous approfondirons nos collaborations opérationnelles avec le CRVI et le tissu associatif verviétois pour mener des politiques ambitieuses en matière d'intégration et d'inclusion. Nous valoriserons le secteur en organisant chaque année une fête interculturelle et citoyenne.

En matière d'intégration, nous participerons activement à la mise en place du Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants (DAPA) par le CRVI, conformément aux objectifs de la Wallonie en la matière. Nous poursuivrons également le travail d'information à l'égard des primo-arrivants sur le modèle du livret « Verviers, ville à vivre ensemble » en vue de favoriser une intégration rapide des personnes dans leur nouvel environnement.

En matière d'inclusion et de dialogue citoyen, nous créerons une commission consultative de l'inclusion et de la citoyenneté. Cette commission réunira les acteurs du secteur mais aussi des citoyens verviétois prêts à s'investir dans un dialogue franc et intellectuellement rigoureux. Cette commission, par son travail, identifiera les points de tension de la société verviétoise et formulera des propositions concrètes pour améliorer la qualité du dialogue citoyen. Elle posera les bases d'une cité ouverte et pluraliste en s'inspirant d'expériences menées par d'autres villes (Gand, Tourcoing, etc.). Cette commission visera à apaiser les liens sociaux entre Verviétois de toute origine.

Nous envisagerons enfin la création d'un service de médiation interculturelle. Inspiré du modèle des interprètes sociaux, ce service sera mis à la disposition des acteurs institutionnels (écoles, administrations, etc.), voire des citoyens verviétois. Travaillant en lien avec le Service de prévention, le CRVI et le secteur associatif, ce service maîtrisera différents codes culturels lui permettant d'assurer une forme de médiation et de dépasser ou de désamorcer certains malentendus, incompréhensions ou tensions liés à des différences culturelles. Un tel service permettra la plupart du temps d'offrir les clés de compréhension favorisant une intégration plus rapide des personnes dans une relation paisible et non conflictuelle.

Un enseignement ouvert au monde

En plus d'être un lieu d'acquisition de connaissances et d'apprentissage, l'école est également un lieu d'ouverture et de rencontres.

Nous voulons offrir un enseignement de qualité dans le but d'encourager l'éducation aux valeurs de citoyenneté, de développement personnel et collectif, en passant par le respect de l'autre et celui du bien commun.

Afin de poursuivre au mieux cet objectif :

- Nous veillerons à la formation régulière du corps enseignant aux méthodes et matériaux pédagogiques modernes, à l'accompagnement des enseignants à travers l'organisation de groupes de travail basés sur différentes thématiques ;
- Une offre de tutorat volontaire sera proposée par les enseignants dotés d'expérience au profit des nouveaux arrivés. Nous encourageons et valorisons les enseignants dans leur créativité et leurs initiatives novatrices par le développement de moyens concrets pour les aider dans ce sens ;
- Il est mis en place différentes procédures et consignes claires, actualisées régulièrement, à destination des enseignants dès leur entrée en fonction ;
- Nous mettons à disposition des enseignants des livres et documents pédagogiques.

Nous avons pour but de faire de l'instruction publique, un enseignement de service public de qualité, essayant pour ce faire de :

- Définir un plan pluriannuel de rénovation des écoles ;
- Renforcer l'apprentissage du français ;
- Développer une offre de qualité d'apprentissage des langues en développant des méthodes d'immersion dès la fin de l'enseignement maternel ;
- Veiller à ce que chaque école communale dispose d'outils pédagogiques modernes, notamment en équipements informatiques (tableaux interactifs, salle d'informatique, etc.) tout en formant les enseignants à ces nouvelles technologies ;
- Favoriser le dialogue inter-convictionnel et le développement de l'esprit critique des enfants par l'organisation de rencontres et d'échanges ;
- Susciter l'ouverture sur le monde et les initiatives inter-réseaux scolaires et intergénérationnelles à travers des activités éducatives, ludiques ou encore sportives ;
- Continuer à cultiver la mémoire des élèves, à l'égard de périodes importantes de notre histoire comme les deux guerres mondiales, à travers des recherches historiques ludiques auxquelles participent les enfants en collaboration avec nos musées et bibliothèques ;

- Conscientiser et sensibiliser les élèves des écoles verviétoises aux problématiques environnementales universelles et appliquées à leur cadre de vie ;
- Favoriser l'intégration et l'accès des enfants présentant une différence ou un handicap au sein des écoles communales, et ce, aussi bien à travers les méthodes d'apprentissage, qu'à travers l'accessibilité des infrastructures.

Nous nous efforcerons également, étant convaincus du bénéfice de la culture comme moyen d'ouverture d'esprit de nos futurs adultes et comme un outil d'intégration sociale certain, d'assurer une passerelle entre notre secteur de l'enseignement et celui de la culture au sens large.

Nous veillerons au développement de l'éducation artistique du Conservatoire et de l'Académie des Beaux-Arts.

Nous serons soucieux du bien-être et de l'assurance d'un climat de travail sûr et serein pour nos élèves et enseignants ; et dans cette perspective, nous accorderons une importance majeure à la sécurisation de nos différents établissements scolaires et de leurs abords.

La culture, instrument de démocratie participative

La rénovation du Grand-Théâtre

Le Grand-Théâtre, symbole culturel emblématique, auquel les Verviétois sont particulièrement attachés, sera rénové. Sa fermeture ne peut en aucun cas être définitive ! Vu son impact au-delà du territoire de notre commune, un appel sera fait à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Région wallonne, à la Province et aux communes environnantes pour soutenir le projet, ainsi qu'aux particuliers désireux de manifester leur attachement à ce fleuron patrimonial verviétois (via la Fondation créée à cet effet). L'avis des acteurs culturels sera sollicité. Un projet culturel sera élaboré et définira la place et le rôle futur de cette infrastructure. Les travaux les plus urgents feront l'objet des procédures adéquates. Un nouvel auteur de projet doit être désigné. L'inscription du Grand-Théâtre sera sollicitée sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Le Grand-Théâtre doit redevenir un fleuron culturel attractif pour l'ensemble de la région verviétoise et devenir un outil culturel du développement territorial ! Verviers doit jouer à nouveau un rôle attractif. Il ne doit plus être géré par le CCRV.

Hôtel de Biolley

La majorité PS-cdH continuera à avancer sur le montage du dossier relatif à la réaffectation de l'hôtel de Biolley en un nouvel espace muséal et culturel.

Verviers « Pôle Musical »

Tous les efforts seront fédérés pour faire de Verviers un lieu culturel de haut niveau autour du concept et du label de « Pôle Musical », support du développement de notre région. Les grands festivals et manifestations culturels continueront d'être soutenus : Fiesta City, Festival international « Jazz à Verviers », Festival international Guillaume Lekeu, Concours Vieuxtemps, Festival « Parole d'Hommes », Festival International de Chorales, Festival de la Guitare... Ces événements culturels seront l'occasion d'un meilleur rapprochement avec la politique touristique et le CTLM.

L'Espace Blavier se transformera en un Point-Rencontre Culturel moderne

L'Espace Blavier sera reconditionné en vue de le moderniser et donc de mieux lier la bibliothèque et la médiathèque. L'orientation de ces services au public sera réétudiée pour tenir compte des évolutions dans le secteur de l'édition, de la protection des créations, de la diffusion et dans les nouveaux modes de consommation des biens culturels écrits et audiovisuels. Les nouvelles technologies seront privilégiées.

L'ouverture d'un lieu culturel de rencontres informelles, type « café culturel », sera envisagée. Celui-ci pourrait intégrer un centre d'enregistrement pour les musiciens, en collaboration avec la Province, ou encore un lieu de « show case ». Par-là, Verviers veut soutenir la création artistique dans tous les domaines.

Soutien aux Artistes et aux Associations culturelles

L'accompagnement des acteurs culturels sera renforcé et organisé, notamment par une aide à l'accès aux salles culturelles via le CCRV: le service public analysera les secteurs cultures délaissés, souvent faute de moyens, et dressera le cadre, en bonne entente avec le secteur associatif, de sa prise en charge.

Accès à la culture pour tous

Un effort tout particulier sera consenti pour accroître encore l'accès pour tous à la culture, notamment via la formule de l'article 27, qui associe le CCRV et les partenaires sociaux et culturels verviétois.

L'opportunité du retour à un seul échevinat pour la culture et l'enseignement permettra d'associer pleinement le Conservatoire et l'Académie des Beaux-Arts à la politique culturelle verviétoise et de créer de nouvelles collaborations entre les écoles et la culture à Verviers.

Centre Culturel Régional

Le renouvellement du contrat-programme du CCRV dans l'optique du nouveau décret de 2013, sera préparé dès à présent par la mise au point d'un nouveau projet culturel pour notre agglomération qui intègre à la fois les besoins urbains et des partenariats renforcés notamment avec les centres culturels locaux des communes environnantes (Dison, Limbourg, Pepinster, Theux, Herve...). L'accent sera mis sur le pôle musical, les arts de la scène et la diffusion. L'attention portera à nouveau sur les associations et l'éducation permanente.

Le CCRV sera attentif à mener son action dans tous les quartiers de Verviers, et donc, pas seulement au centre-ville.

Audiovisuel

Il sera proposé à Télévesdre, dans ses nouvelles infrastructures, de favoriser la vie culturelle verviétoise et d'aider les artistes et les associations. Les liens seront maintenus avec la RTBF.

Le Sport

Le sport, c'est la garantie du maintien en bonne santé mais aussi un vecteur de développement personnel, de valorisation collective et de cohésion sociale qui permet de s'ouvrir à l'autre. Il invite au dépassement de soi par l'effort et par les défis que l'on tente de relever.

C'est aussi l'opportunité de prendre sa place dans un collectif où la compétition doit se conjuguer avec le fair-play et le respect des règles du bien vivre ensemble.

L'aide publique communale doit d'abord et avant tout privilégier l'approche éducative et formative des jeunes ainsi que le développement de la santé publique pour tous. C'est pourquoi la nouvelle majorité tient à mettre en place les projets suivants :

- Soutenir financièrement le sport de haut niveau en tant que vitrine pour notre ville, lorsque le club évolue en division supérieure quelle que soit la discipline, et pour autant que la Ville reçoive des garanties suffisantes en termes de projet sportif et de bonne gestion.
- Aider les associations sportives, dans le respect de la charte associative et l'encouragement au développement de grands événements sportifs à Verviers.

Toutefois, le rôle d'une ville est d'abord de veiller à l'existence d'infrastructures suffisantes et de qualité, ainsi qu'à informer valablement tout usager qui en fait la demande.

Concrètement, la majorité se fixe les priorités suivantes :

- Doter Verviers d'un véritable centre sportif moderne et multifonctionnel, adapté aux aspirations et besoins des Verviétois. Ce centre sportif devrait être proche du centre-ville et des commodités, notamment de transport (gare, bus, voies rapides, ...) par exemple dans le cadre de l'opération de revitalisation du quartier de « l'île Adam. ». Ce centre sportif devra être pensé pour servir de salle polyvalente pouvant accueillir des événements d'envergure.
- Pourvoir la piscine communale d'un accès direct et d'un coin vestiaire pour les PMR. Y aménager aussi une zone « estivale », et un « espace santé-bien être » en partenariat public-privé.
- Uniformiser et objectiver les démarches d'octroi de subventions et subsides aux clubs, et faire connaître la mise à disposition de tous, des infrastructures communales et du matériel à prix coûtant.
- Développer avec les acteurs associatifs des journées « découverte sportive », qui constitueront de véritables vitrines pour les clubs locaux qui pourront offrir aux citoyens l'éventail de pratiques diverses.

- Organiser des journées sportives dans les écoles communales en concertation avec l'inspection de l'enseignement.
- En fin d'année, en concertation avec les acteurs de l'enseignement, valoriser les « jours blancs » à l'école par la pratique du sport et ce grâce à la création de synergies avec les clubs locaux.

Agir pour développer une Ville sécurisée et civique

Verviers, une ville propre

L'un des leviers les plus efficaces pour favoriser le développement d'une Ville est évidemment la qualité de vie que celle-ci propose à ses habitants. Pour que cette qualité de vie soit réellement présente à Verviers, il importe d'accorder une attention particulière à la propreté publique.

Pour ce faire, le Collège entend :

En matière de prévention

- Accentuer les campagnes de sensibilisation du public au vivre ensemble, dans son volet propreté au sens large du terme, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain, ce compris la police pour le volet répressif ultérieur ;
- Sensibiliser les habitants à diverses thématiques dans un contexte de centre urbain (plan communal de la nature, projet entreprise nature admise, semaine de l'arbre, sensibilisation à la présence d'abeilles en milieu urbain, ...).

En matière de répression

- Appliquer les sanctions administratives notamment en instaurant le principe de prestation citoyenne pour les contrevenants aux règlements communaux en matière de propreté publique.

Verviers, une Ville respectueuse de l'environnement

- Étudier le passage aux conteneurs à puces pour l'enlèvement des immondices tout en prenant en considération la spécificité de certains quartiers, de certains immeubles et des différentes catégories de la population ; un phasage devra être mis en place en fonction de la spécificité des quartiers.
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et du CPAS via des projets novateurs notamment par la poursuite du projet Renowatt ;
- Réflexion à la mise en place de nouveaux dispositifs de tri sélectif (ex bulles à verre enterrées) dans chaque quartier, avec une planification pluriannuelle d'installations et au travers d'ingénieries financières empêchant tout frein à la réalisation des programmes.

Verviers, une Ville sûre

Pouvoir assurer à chaque citoyen de vivre en sécurité est une condition essentielle pour faire progresser la qualité de la vie et renforcer la cohésion sociale.

Pour ce faire, le Collège entend :

- Améliorer l'éclairage public (lumière blanche) en agrémentant de nouveaux lampadaires les zones de passages trop sombres : la clarté, c'est la sécurité !

- Poursuivre le développement des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), visant à favoriser la participation des citoyens, aux côtés des responsables communaux et des services de sécurité, à la qualité de la vie en collectivité en vue de l'élargir à d'autres quartiers.
- La majorité PS-cdH entend mettre en œuvre le plan zonal de sécurité.
- La priorité sera mise sur la lutte contre les vols dans les habitations, commerces et voitures ainsi que sur la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le vol constitue pour le particulier une agression traumatisante, parfois à long terme et pour le commerçant un manque à gagner difficile à subir dans un contexte déjà difficile. C'est pourquoi ce problème constitue la 1ère priorité des services de police. Le trafic de stupéfiants est une des difficultés importantes que nous connaissons à Verviers. Il est non seulement un problème, car il s'organise dans le cadre d'une criminalité agressive, mais en plus, il touche un public cible fragilisé. Il s'avère de plus en plus certain qu'une partie de l'argent de la drogue finance le radicalisme. La majorité fera de cette problématique une priorité essentielle.

La lutte contre le radicalisme

Les événements de janvier 2015 ont mis en perspective la présence de radicalisme à Verviers. Et ce bien que diverses initiatives sont prises depuis des années pour lutter contre ce fléau. Le Collège entend :

- Créer une cellule de sécurité intégrale locale (CSIL), réunissant entre autres, l'autorité administrative, le service de prévention et la police locale. Elle sera prochainement effective conformément à la circulaire du 21 août 2015 ;
- Poursuivre les travaux de la plateforme de concentration et de concertation dans le cadre de la prévention du radicalisme laquelle réunit l'autorité communale, la Police locale, le Parquet, divers acteurs sociaux ou issus du secteur associatif ;
- Engager un intervenant social pour renforcer la cellule de prévention en matière de radicalisme et intensifier le travail de terrain dans la lutte contre le radicalisme ;
- Organiser des formations spécifiques sur la radicalisation à destination des professionnels (intervenants sociaux, agents communaux pouvant être confrontés à la problématique, personnel du CPAS) ;
- Réaliser une étude/analyse de Verviers ciblée sur la problématique qui nous permettra d'avoir un diagnostic précis de l'ampleur du phénomène sur le territoire et ainsi, dégager des pistes d'actions concrètes à mettre en place ;
- Favoriser la mise en place d'une structure inter-régionale avec d'autres pouvoirs publics situés dans l'Euregio, intégrant des services de sécurité et de prévention, dans laquelle Verviers tiendra un rôle central ;
- Dynamiser la collecte d'information « radicalisation » par les policiers « référents » de quartiers les plus concernés ;

- Contrôler de façon accrue les différents réseaux sociaux ;
- Former un policier de référence pour le processus (intégré) de déradicalisation ;

Zone Vesdre Hoëgne & Plateau

Le Collège s'engage à :

- Concrétiser le projet de construction d'une nouvelle caserne.
- Renforcer la sécurité du personnel en cours d'intervention en collaboration avec les services de police.
- Développer le soutien psychologique au bénéfice des agents du Service de Prévention en particulier après des interventions particulièrement chargées en émotions.
- Assurer la présence sur le territoire communal d'équipement de sécurité suffisant.
- Défendre un corps de pompiers professionnels fort à Verviers et, de facto, dans l'ensemble de la zone.

Agir pour faire bouger Verviers en y créant de l'activité, de l'emploi et du logement

Développement commercial

Notre action en matière de revitalisation commerciale reposera sur plusieurs axes essentiels :

- L'un des enjeux majeurs liés au renforcement de l'attractivité de Verviers est le redéploiement de son centre-ville. Le commerce, en tant que fonction urbaine génératrice de flux, joue un rôle essentiel dans cette dynamique. La majorité cherchera à densifier le tissu commercial en centre-ville et à y stimuler l'offre en favorisant le développement de projet qualitatif et innovant.

Trois types de politiques seront menés en vue d'atteindre cet objectif :

1. Promouvoir des projets commerciaux nouveaux améliorant structurellement l'immobilier commercial en centre-ville. L'aboutissement du projet de centre-commercial constitue évidemment un élément crucial de cette politique. La concrétisation de ce projet devra se faire en privilégiant la complémentarité de celui-ci avec le commerce traditionnel, tout en veillant à associer les acteurs socio-économiques et la population dans une perspective d'adhésion et de développement de sentiments fédérateurs.

2. Prendre la main sur de l'immobilier commercial structurant afin d'assurer à la Ville une maîtrise de l'offre commerciale, essentiellement dans le centre-ville. Nous serons ainsi en mesure de proposer des espaces commerciaux à des tarifs intéressants pour des projets à haute valeur stratégique. Après le Grand-Bazar, l'ancien Innovation constitue un site de premier choix.

3. Réhabiliter des cellules vides existantes en soutenant, par des aides spécifiques, des projets commerciaux économiquement viables mais qui surtout, complètent utilement le mix commercial de centre-ville. Afin de répondre à cet objectif, nous valoriserons les surfaces dont la Ville est propriétaire, nous amplifierons le dialogue avec les propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux et nous organiserons une série d'appels à projets afin de sélectionner des projets commerciaux à forte plus-value.

- L'avenir du centre-ville et de son attractivité passe également par sa capacité à reconnecter, entre eux, les pôles qui le structurent (Brou-Harmonie-Place Verte-Crapaurue-HDV-rue de Heusy-Collège-Martyr-Hodimont) mais également à interagir par exemple avec le pôle de Verviers-Ouest. Nous développerons une série d'outils susceptibles de satisfaire cet objectif :
 - Incitants commerciaux géographiques (ICG) : nous mettrons en place des

système de bons d'achat ou des chèques cadeaux incitant les chalands d'autres pôles à consommer dans le centre-ville ;

- Déco urbaine : nous investirons dans de la décoration ou du mobilier urbain qui, non seulement améliore la qualité visuelle du centre-ville mais surtout reconnecte différents pôles commerciaux entre eux (pôles forts et pôles faibles. Ex. Verviers Ouest-Centre-ville ; Brou-Crapaurue ; etc.) en impactant et orientant les flux de chalandise d'un pôle vers un autre.

- Des moyens d'action collective aux commerçants

Nous organiserons les consultations nécessaires avec les acteurs concernés (Gouvernement wallon, UCM, commerçants verviétois, etc.) afin de mettre en place un cadre réglementaire permettant d'augmenter substantiellement les moyens dont disposent aujourd'hui les commerçants du centre-ville organisés en association. Cette action s'inscrira dans le cadre des sociétés de développement commercial à l'étude au niveau du Parlement wallon, avec pour objectif de favoriser les partenariats publics privés. Nous privilégierons un dispositif assurant la participation d'un maximum d'acteurs économiques du centre-ville et garantissant la restitution intégrale des moyens financiers collectés à ces acteurs. Ces moyens devront être consacrés à la promotion du centre-ville et de ses commerces et contribueront à l'image positive de la ville ainsi qu'à son attractivité.

- Les pôles commerciaux dans la périphérie et les villages

Nous apporterons également une attention particulière aux pôles commerciaux de périphérie. Nous veillerons à soutenir un commerce de proximité de qualité et à y assurer un développement commercial complémentaire du centre-ville.

- Un Schéma de Développement Commercial Communal

Nous doterons la Ville d'un outil prospectif d'aide à la décision lui permettant de motiver ses décisions en matière de permis d'implantation commerciale et de permis intégrés et d'orienter utilement le redéploiement commercial verviétois.

Cet outil intégrera les dispositions du Décret wallon en matière de critères de délivrance des permis et s'inscrira dans le prolongement du Schéma régional de Développement commercial adopté par le Gouvernement wallon.

- Façades et identité de quartier

L'un des enjeux majeurs du redéploiement commercial de Verviers réside dans l'attractivité de ses cellules. Nous promouvons les opérations de rénovation de cellules commerciales voire de remembrement. Nous soutiendrons également les projets de revitalisation des devantures de commerces

en regroupant au maximum nos interventions sur un périmètre ciblé sur le modèle d'opérations réussies dans d'autres villes de Belgique. Nous optimiserons ainsi l'impact positif de ces opérations sur l'attractivité du périmètre concerné, voire sur son identité.

Revitalisation commerciale et développement économique constitueront des outils privilégiés pour activer le redéploiement du quartier de Hodimont. Nous y mènerons des actions concrètes visant à mieux exploiter le potentiel commercial de ce quartier.

- **Marché hebdomadaire et marché nocturne**
Nous mènerons des actions visant à améliorer le mix commercial du marché, mais aussi sa promotion vers l'extérieur. Nous inviterons également les marchands ambulants à mettre en place les structures nécessaires à une meilleure communication interne et les accompagnerons dans ce processus.
 - Une politique des quotas sera appliquée afin d'assurer une maîtrise de l'offre.
 - À l'initiative des commerçants ambulants, une cotisation pourra être prélevée de manière à alimenter un fonds de promotion du marché.

Nous déterminerons enfin le potentiel disponible pour la création d'un marché nocturne proposant une offre complémentaire au marché hebdomadaire et disposant d'une identité propre. Nous serons particulièrement attentifs au caractère convivial de ce marché nocturne qui, se développant en centre-ville, contribuera au renforcement de son attractivité globale.

- **Gestion centre-ville**
Nous développerons les métiers de la gestion centre-ville en intégrant les projets de la Wallonie à cet égard. Verviers Ambitions devra amplifier ses capacités à récolter des données et à les analyser afin d'approfondir son expertise en matière d'évolution du centre-ville.

Développement économique

- **SAR**
Nous contribuerons, autant que possible, à la réhabilitation des chancres et sites industriels désaffectés qui constituent un enjeu particulièrement crucial le long de la Vesdre, de Verviers-Est à Ensival. Nous y orienterons des investissements privés en vue de reconversions qualitatives. Nous profiterons pour cela des opportunités offertes par la Wallonie en matière de reconnaissance de périmètres en SAR.
- **Zoning**
Optimiser et augmenter l'offre de terrains susceptibles d'accueillir de l'activité

économique. Nous serons attentifs à l'accessibilité de nos zones et veillerons à maintenir un dialogue constructif avec la SPI afin de favoriser un développement économique optimal.

Nous veillerons au bon aboutissement du projet de création d'une zone d'activité économique mixte sur le site de l'ancien Intervapeur et mènerons une réflexion stratégique quant à l'affectation définitive du terrain des Couvalles.

- **Business meeting**
Nous organiserons un évènement valorisant, auprès d'un public de professionnels et d'investisseurs, afin d'informer les opportunités existantes sur le territoire verviétois. Il s'agira de concevoir un véritable outil d'accueil des investisseurs alimentant une image dynamique et pro-active des pouvoirs publics en matière d'animation économique.

Mobilité

La mobilité constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de Verviers.

Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité à la zone EST du centre-ville, notamment afin d'irriguer la future cité administrative et les centres scolaires de cette zone.

En matière de gestion de stationnement, nous veillerons à pacifier la relation des usagers au stationnement, en menant régulièrement des actions de promotion avec le soutien des commerçants. Nous stabiliserons les fondamentaux du dispositif qui doit désormais s'inscrire dans la durée, même si cela ne contredit pas les capacités évolutives propres à une gestion dynamique de la concession.

L'analyse financière de l'augmentation de la capacité du parking « piscine » sera finalisée par la mise en œuvre opérationnelle de parkings « post paid » ainsi que le jalonnement de ces parkings.

Développement territorial

La majorité PS-cdH veillera à :

- Aider activement les entreprises locales dans leurs projets d'extension, en dégagant des zones d'activités économiques supplémentaires, tout en cherchant à étendre les zones existantes et en finalisant les projets développés en partenariat avec la SPI.
- Assurer la cohérence entre les outils de planification actuels et à venir.
- Entamer la procédure de révision du Schéma de Structure Communal afin de nous doter d'un outil moderne pour un développement territorial durable et pertinent.
- Inscrire la Ville de Verviers dans le projet « Quartiers Nouveaux » lancé par

le Gouvernement wallon afin de répondre au défi démographique tout en favorisant la qualité et le cadre de vie des citoyens.

- Finaliser le Règlement communal d'urbanisme « Vieille ville ».
- Finaliser l'étude de l'aménagement de la gare.
- Dans le cadre du projet FEDER «Verviers, ville conviviale», procéder au réaménagement de l'espace public compris entre le rond-point de la Victoire (en ce compris les escaliers de la Chic Chac), les deux places (Verte et du Martyr) et Crapaurue, notamment en développant des espaces conviviaux.
- Valoriser les quartiers historiques en mettant en valeur la Vesdre et les espaces verts, et doter la Ville de Verviers d'un Règlement Communal d'Urbanisme global, avec une attention particulière pour les enseignes commerciales, les antennes paraboliques, ...
- Développer les quartiers autour de thématiques : la culture autour du Grand Théâtre, le patrimoine dans la Vieille Ville, la fonction administrative autour du site de Belgacom, etc.
- Mobiliser parcimonieusement les réserves foncières en vue d'un habitat de qualité tout en veillant à rencontrer les nouveaux besoins communautaires collectifs (crèches, écoles,...).
- Entretenir et sécuriser les promenades existantes, au centre-ville comme en périphérie, et développer de nouvelles initiatives en mettant tout en œuvre pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Améliorer les espaces de détente (parcs, squares avec jeux d'enfants, espaces pour chiens séparés) tout en les rendant accessibles à tous. Le parcours VITA présent sur la commune devra être entretenu voire réaménagé, et la réalisation d'un parcours santé devra être étudiée de manière à mettre la Vesdre en valeur.
- Finaliser l'aménagement de la Place du Marché dans son ensemble.
- Réaliser les travaux d'égouttage en les inscrivant dans le plan triennal, et mandater la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en fonction de l'étude hydrographique actuellement en préparation relative au versant Jehanster, Heusy, Mangombroux.
- Favoriser la créativité et un véritable label d'identité verviétoise, notamment en privilégiant autant que possible les appels à projets d'architectes.
- Entretenir de manière spécifique les artères de l'hypercentre et les grands axes de pénétration pour les maintenir dans un excellent état.
- Planifier la réfection des voiries en périphérie et dans les communes fusionnées.
- Harmoniser et objectiver les charges d'urbanisme en proposant une exonération totale pour les projets du centre ville (première couronne du schéma de structure) afin de favoriser les investissements.

Évènements et animation

Nous mènerons une politique événementielle susceptible de nourrir prioritairement la dynamique du centre-ville et de renforcer son attractivité. Nous soutiendrons également les animations qui créent du lien social dans les quartiers et les villages. Nous nouerons un maximum de partenariats public-privé et serons particulièrement attentifs à l'intégration des acteurs économiques locaux.

Nous veillerons à proposer une offre diversifiée d'événements de qualité qui s'adresse aux jeunes, aux moins jeunes, aux familles, etc. Nous profiterons notamment des grands événements sportifs internationaux suscitant un fort engouement populaire pour proposer des animations porteuses pour notre ville.

Nous développerons enfin des supports de promotion de la ville et de ses événements en déployant par exemple un dispositif visuel (drapeaux, etc.) le long des voiries pénétrantes situées en entrée de ville.

Tourisme

La Majorité PS-cdH veut positionner Verviers comme un pôle touristique important au sein de la province de Liège.

Pour atteindre cet objectif, cette majorité veillera à :

- Installer un point d'information des touristes à proximité de la gare ou du Grand-Théâtre;
- Valoriser et diffuser les informations concernant les activités culturelles et les événements d'animations mis en place tant par le secteur public, le secteur associatif que le secteur privé;
- Augmenter la promotion de l'offre muséale actuelle et future;
- Développer la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de Verviers;
- Diffuser et augmenter l'offre de balades pédestres et cyclables, en profitant de l'atout traditionnel que représente la présence de la Vesdre;
- Améliorer la signalétique et le jalonnement à destination des visiteurs ;

Plus spécifiquement, la notoriété du CTLM sera accentuée par :

- Assurer la pérennité du CTLM par un repositionnement stratégique important;
- En fonction des moyens budgétaires, nous moderniserons le parcours-spectacle pour le rendre plus attractif;
- Des activités nouvelles seront étudiées pour dynamiser la fréquentation du site et développer les activités économique, artistique et artisanale en relation avec différentes politiques menées au sein de la Ville.

Nous travaillerons également sur la mise en valeur des hommes et femmes célèbres qui ont fait l'histoire et la réputation de notre ville.

Elle s'engage à accentuer les collaborations avec les acteurs d'hébergements (Hôtels, Chambres d'hôtes, ...) et associer le secteur Horeca à la mise en œuvre d'un projet touristique fédérateur.

Rénovation urbaine

En matière de rénovation urbaine, nous clôturerons les programmes en cours dans le quartier de l'Abattoir en réalisant un investissement important sur le site de l'îlot dit « Phoenix ».

Nous solliciterons la Wallonie afin de prolonger une nouvelle opération de rénovation urbaine dans le quartier de Pré-javais.

Nous nous inscrirons enfin dans les nouvelles perspectives tracées par la Wallonie en matière de politique de la ville et de développement urbain. Nous tâcherons ainsi de fixer le cadre adapté à l'élaboration d'un Plan de Développement Urbain (PDU) afin d'augmenter l'efficacité de politiques publiques en matière de redéploiement de nos quartiers.

Emploi

Nous ne pouvons être indifférents au sort des demandeurs d'emploi qui représentent 25% de la population potentiellement active de notre ville. Or, il est évident que l'emploi est incontestablement un vecteur d'intégration. Pour ce faire :

- Nous veillerons à obtenir, dans le cadre de projets privés d'importance, la garantie des promoteurs de privilégier l'emploi de proximité.
- Nous analyserons, avec tous les investisseurs actuels et à venir, les besoins en termes d'emplois, afin d'amener les chercheurs d'emplois à être davantage en phase avec les profils recherchés et avec les procédures de recrutement. Ceci ne pourra se concevoir qu'en partenariat avec les opérateurs de formation et d'insertion socio-professionnelle (FOREM, IFAPME, MIREV, Bassin Enseignement qualifiant, Formation Emploi, CPAS) et le secteur associatif qui y concourt.
- Nous porterons une attention particulière sur les discriminations à l'embauche et nous mettrons en œuvre les moyens de sensibiliser le patronat à la richesse de la diversité.
- Nous accorderons une attention particulière à la situation des femmes seules sans emploi.
- Nous mènerons des actions d'envergure pour favoriser l'égalité des chances dans l'emploi.
- Nous soutiendrons l'autocréation d'emploi en étant particulièrement attentif aux formations des futurs indépendants.
- Nous veillerons à mener des actions au profit des jeunes en recherche d'emploi, notamment en s'inscrivant dans les initiatives de terrain menées

dans le cadre de la Garantie Jeunesse, lancée par l'Europe.

Logement

Améliorer qualitativement l'offre de logements permettra de réinstaurer une mixité sociale dans certains quartiers de Verviers, et donc de garantir un droit constitutionnellement garanti, à savoir, en particulier l'article 23 qui confère le droit à un logement décent. Pour ce faire, il s'agira de travailler avec les différents acteurs, qu'ils soient privés ou publics, afin de garantir une évolution de l'offre globale de logement.

Le Collège propose notamment les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de logements publics pour favoriser un accès au logement plus aisé aux revenus modestes et aux familles nombreuses en privilégiant le recours à l'agence immobilière sociale ;
- Exiger la régularisation des infractions en matière de création de logements ;
- Dans le cadre de projets immobiliers d'envergure, inciter les entrepreneurs à recourir à la mise en gestion d'un nombre de logements, confiés à l'Agence Immobilière Sociale (Logéo), au prorata du nombre de logements construits.
- Poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires sans scrupule dans tous les quartiers de Verviers en veillant préalablement, à assurer des possibilités de retrouver un habitat décent aux personnes expulsées ;
- Encadrer la création de nouveaux logements de qualité, par l'application de règles de construction claires, fermes, et soucieuses de préserver le patrimoine remarquable de Verviers ; ces règles seront également incitatives en matière d'économies d'énergie ;
- Favoriser et inciter à la création de logements aux étages des commerces, en privilégiant les entrées séparatives ;
- Soutenir le système de prise en gestion de logements privés par Logéo (agence immobilière sociale) en concertation avec les communes partenaires ;
- Encourager la modularité du logement en général afin qu'il soit aisément accessible et facilement adaptable en cas de perte d'autonomie des locataires ;
- Favoriser les projets innovants qui encouragent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle au sein des quartiers ;
- Éduquer et responsabiliser, le cas échéant, les locataires en vue d'une occupation du logement en bon père de famille ;
- Renforcer la concertation avec les propriétaires d'immeubles, les notaires et les agents immobiliers ;
- De façon proactive, et continue, en partenariat avec les acteurs locaux du logement, identifier les opérations de rénovation/reconstruction du parc immobilier communal ;
- Renforcer la politique d'assainissement du parc résidentiel insalubre par

la mise en gestion publique via l'Agence immobilière sociale (Logéo) des habitations dont les propriétaires sont défaillants ;

- Exploiter les constats de l'Observatoire du Logement en les intégrant dans la politique menée en la matière ;
- Éviter la division anarchique des logements unifamiliaux.

Agir pour une Ville sociale et humaine

Les deux composantes de la majorité voient en la solidarité et l'humanisme des valeurs qui leur sont communes. Le PS et le cdH considèrent qu'il faut permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre conformément à la dignité et de trouver sa place dans notre société. Le développement de l'action sociale constituera donc une priorité de la majorité.

La Majorité PS/cdH entend pouvoir accompagner tous les verviétois, quel que soit leur âge, dans les différentes étapes de leur vie. Des mesures spécifiques seront prises tant pour les secteurs de la petite-enfance, de la jeunesse que des aînés.

La petite enfance

En raison de l'évolution actuelle de nos modes de vie, notre Ville se doit de proposer aux familles qui y habitent ou qui la fréquentent des solutions d'accueil pour leurs enfants en bas âge. Afin de leur garantir tant la sécurité que le confort et donc de favoriser un développement harmonieux des plus petits.

Il conviendra de :

- Garantir aux structures d'accueil existantes le soutien suffisant au maintien des dispositifs d'accueil en place et aux initiatives en cours (dispositifs particuliers pour les parents en formation, dispositif de co-accueillantes...).
- Continuer à soutenir le projet-pilote lancé par l'IBEFE de soutien à l'accueil de parents en formations professionnelles.
- Mener une réflexion afin d'évaluer l'opportunité de créer des locaux à disposition d'accueillantes conventionnées.
- Recenser les enfants sur la commune et les places disponibles dans les structures d'accueil afin d'objectiver et d'anticiper les demandes des parents, en partenariat avec les responsables de ces structures.
- Élaborer un plan d'action réaliste destiné à répondre aux besoins mis à jour par ce recensement et à éviter au maximum les listes d'attente, à mettre en place avec le concours de l'ONE et les acteurs des structures d'accueil existantes en prêtant notamment attention aux enfants porteurs d'un handicap.
- Organiser une concertation entre les acteurs de la périnatalité dans la perspective de créer des outils de prévention, d'amélioration et de soutien à la parentalité.

La jeunesse

Il faut :

- Poursuivre le développement et la valorisation médiatique du Conseil

communal des enfants, en créant les conditions telles qu'il ait un réel impact sur l'action politique de leurs aînés.

- Veiller à mettre à disposition, en concertation avec ce Conseil et les jeunes de chaque quartier, des petites infrastructures où ils pourront se rassembler.
- Ouvrir les plaines d'été aux enfants de moins de 6 ans.
- Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse et aux maisons de jeunes à Verviers, dans le respect des principes de la charte associative, et instaurer un dialogue plus régulier avec eux.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention autour des problèmes que connaissent les jeunes en créant une réelle « interface jeunesse ». En partenariat avec le CPAS, les Maisons de Jeunes, le centre Infor Jeunes, le SAJ et les CPMS.
- Renforcer les moyens de l'accueil extrascolaire et particulièrement des écoles de devoirs reconnues.
- Créer une auberge de jeunesse en partenariat avec les maisons de jeunes.

Les aînés

Verviers doit pouvoir répondre au défi de l'allongement de la vie.

Le vieillissement de nos populations n'est pas un constat récent. Nous sommes pleinement conscients des défis et des opportunités que cela implique. Il s'agit d'associer les aînés à notre réflexion en vue d'améliorer leur qualité de vie à Verviers et de mieux prendre en considération leurs besoins spécifiques. Et ce afin de créer les conditions qui feront des aînés des acteurs à part entière de notre société, grâce à une meilleure reconnaissance de l'accès à la vie sociale, économique, culturelle ou politique... Voilà l'objectif que nous nous sommes fixés à travers une politique transversale.

L'augmentation constante du nombre d'aînés doit nous amener à développer les services voire à stimuler la création de nouveaux types de réponses à ces besoins nouveaux. Dans cette perspective, la Ville devra collaborer plus activement avec les services et organismes publics et privés existants, en particulier en ce qui concerne l'aide à domicile et les structures d'hébergement.

Nous veillerons donc à créer les conditions d'une société réellement intergénérationnelle :

- Par l'intégration de nos aînés dans une société en mutation en les initiant aux nouvelles technologies ;
- Par une diversification des activités de l'Université du 3ème âge et la poursuite de l'offre sportive à travers l'action « Verts et Vifs » ;
- Par le soutien aux projets de résidences-services de qualité ;
- Par une action qui visera à aider les personnes âgées à sortir de leur

- isolement. Notamment en les incitant à utiliser les services existants ;
- Par une attention particulière à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;
- En favorisant le maintien des personnes âgées dans leur lieu de vie grâce à un renforcement du partenariat avec les Services d'Aides aux Familles et le centre public d'action sociale ;
- Par la sécurisation des espaces publics en maintenant une ville propre, des trottoirs bien entretenus, un éclairage sécurisant, des bâtiments publics accessibles à tous ;
- Par l'entretien d'espaces verts conviviaux et la mise à disposition de bancs en nombre suffisant ;
- En soutenant le volontariat des aînés, par exemple dans les milieux d'accueil des enfants et les écoles de devoirs, et en valorisant leur patrimoine intellectuel, social et culturel ;
- En développant, par exemple dans le cadre de PPP et en collaboration avec l'économie sociale, une offre suffisante et diversifiée de résidences-services ;
- En collaboration avec le Conseil consultatif des aînés, organiser un salon des aînés pour permettre à ces derniers de se retrouver, d'échanger leurs expériences, mais aussi leurs conseils de manière constructive et conviviale.

Intégration des PMR et des personnes en situation de handicap

- Nous veillerons à :
 - Poursuivre la politique initiée en 2001 en faveur des personnes en situation de handicap et des PMR (personnes à mobilité réduite). Nous viserons à être à nouveau labellisé « Handycity » en 2018 ;
 - Continuer d'offrir aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux aînés de se déplacer via le Vervibus, notre transport de service adapté.

Les associations

Le secteur associatif, c'est l'opportunité à laquelle nous devons nous attacher, de développer les solidarités et d'offrir aux citoyens l'occasion de s'enrichir au contact de l'autre et de prendre une part active à la vie sociale, culturelle, sportive, de la jeunesse, ou au développement de son cadre de vie.

Les associations sont le ciment indispensable au bien vivre ensemble et à la cohésion sociale. Elles sont fondamentalement porteuses de citoyenneté responsable. Dans ce sens, dès lors qu'elles remplissent des missions d'intérêt public, elles doivent bénéficier de soutien de la part des pouvoirs publics, en l'occurrence locaux ! C'est la base même des principes contenus dans la charte associative.

A ce propos, la priorité pour la nouvelle majorité sera de :

- Soutenir et valoriser le secteur en mettant en application la charte associative en toute transparence et en toute impartialité dans le cadre d'un partenariat respectueux de chaque partie, qui œuvre à l'amélioration des cohésions sociale et intergénérationnelle.
- Tenir à jour un cadastre de tout l'associatif existant à Verviers. Susciter d'éventuelles synergies entre ces associations.
- Rassembler les dispositifs d'échange et de soutien aux associations dans une « Maison des Associations », lieu d'accueil pour toutes les ASBL (sociales, sportives, culturelles, de jeunesse, ...) susceptible de proposer un site web commun établissant un registre des associations disponibles, de fournir des informations administratives et juridiques, et du matériel (possibilité de location de salles, des bureaux, des lieux de réunions équipées) aux membres, tout comme aux citoyens...
- Poursuivre l'organisation, en partenariat avec la Province, d'un « salon du volontariat » qui fournira une vitrine aux très nombreuses associations verviétoises. A l'occasion de celui-ci, elles se feront connaître d'un plus large public, voire développeront de nouvelles synergies.
- Soutenir les rencontres citoyennes telles que festivals, fêtes des voisins, découverte et défense de la nature, jumelages,...
- Favoriser la rencontre, l'échange et la convivialité au cœur des quartiers, en organisant la Quinzaine de la Citoyenneté.

L'action sociale

Le CPAS de Verviers entend mettre l'humain au centre de ses préoccupations et permettre à chacun de tendre vers l'autonomie pour être responsable de sa destinée. L'action du CPAS est guidée par des valeurs telles que l'accueil, le respect, la neutralité et l'égalité de traitement.

Dans un contexte financier strict, le CPAS doit faire face à une constante augmentation des besoins de la population, aux défis toujours plus nombreux. Pour ce faire, le CPAS peut compter sur des équipes professionnelles, motivées, conscientes de l'importance de leur action au quotidien et à l'écoute des besoins des personnes qui s'adressent à elles.

Les enjeux principaux en matière d'action sociale sont les suivants :

- L'insertion sociale et professionnelle et la remobilisation des ressources personnelles des bénéficiaires.
- La première mission du CPAS est l'accompagnement des personnes précarisées : c'est tout le travail des trois antennes sociales sises rue du Collège, rue Saint-Remacle et rue des Fabriques, ainsi que d'un service administratif de l'aide. Nous devons amplifier les lignes d'action en cours et faire preuve de créativité. Le service « Insertion » déménagera dans l'ancienne maison

de repos Sainte Élisabeth.

- L'accueil des migrants à la sortie des centres d'accueil.
- Le CPAS de Verviers doit s'attendre à prendre en charge des migrants qui sortiront des centres d'accueil.
- Parallèlement à cela, une réflexion sera entamée sur les enjeux de la prise en charge du radicalisme en partenariat avec la ville. Les travailleurs sociaux sont des agents de première ligne qui peuvent être confrontés à des soupçons de radicalisation : ils ne peuvent rester seuls face à cette réalité. Un partenariat avec la cellule radicalisme doit être envisagé.
- Renforcer le partenariat avec le monde associatif.
- Renforcer progressivement les synergies avec la ville mais aussi avec les autres CPAS de l'arrondissement, sans perte d'autonomie.
- Envisager le déplacement des services transversaux du CPAS au sein de la future cité administrative.
- Un équilibre financier global avec une attention particulière aux 3 maisons de repos et l'entame d'une réflexion sur l'avenir des maisons de repos au niveau de l'arrondissement.

L'offre Hospitalière

Une ville comme Verviers, par ailleurs chef-lieu d'arrondissement, se doit d'assurer une offre hospitalière performante.

Le CHR Verviers est à la croisée des chemins. Tant en raison des perspectives de financement par les pouvoirs subsidants, que par des enjeux en termes de gestion des ressources humaines et des déficits d'exploitation récurrents qui pèsent sur l'activité, et par conséquent sur les rentrées financières.

Le soutien au premier employeur de la région n'est évidemment pas à remettre en question, pas plus que la garantie de développement de la qualité des soins ! Dans une perspective de gestion efficace des ressources humaines, il s'agit de désigner « les bonnes personnes aux bons endroits » et d'assurer un suivi rigoureux des dépenses. Nous veillerons à la bonne santé financière durable du CHR Verviers en concertation avec les représentants du personnel, le corps médical et les partenaires.

Concrètement, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour apaiser les tensions internes par une concertation franche et transparente. Nous déterminerons, avec l'ensemble du personnel médical, paramédical, administratif, mais aussi avec tous les responsables communaux de l'arrondissement les objectifs de santé publique à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Supracommunalité

Les limites administratives de Verviers, comme celles de nombreuses villes, ne reflètent pas la réalité vécue sur le terrain au niveau social, culturel, commercial,... Le développement urbain ne s'arrête pas aux frontières de notre ville, c'est pourquoi nous voulons mettre en place une forme de gouvernance flexible et adaptée à l'ampleur des défis existants. Dans ce cadre, la Ville de Verviers participera à l'appel à projets du Gouvernement wallon sur les nouveaux quartiers en proposant le site de la ZACC 7. Ceci afin de servir d'embryon au développement d'un nouveau quartier près du Solvant belge, en bord de Vesdre, à cheval sur les communes de Verviers et Dison.

Une unité territoriale existe dans l'ancien bassin industriel de la Vesdre avec des enjeux vitaux et communs entre toutes les villes qui la composent. La majorité PS/cdH plaide donc pour la mise en place d'un Master plan visant à rénover le bâti existant le long de la rivière. Mais ce plan viserait aussi à transformer les chancres industriels en véritables quartiers à thèmes comme par exemple un éco-quartier sur le site HDB à Ensival; un quartier « branché » à l'est de la ville avec un pôle de développement artistique, des restos spécifiques, magasins alternatifs et d'économie participative ... qui s'intègre bien dans un bâti industriel rénové. Tous ces quartiers pourraient être relié par une « water line », sorte de « high line » verviétoise qui serait aménagée le long de la rivière. Ce plan masse sera un projet structurant pour la vallée de vesdre et trouvera ses sources de financement en s'appuyant sur la nouvelle Task force, la SPI, l'Asbl Liège Europe Métropole, la Grande Région, les futurs fonds Feder et bien sûr le privé.

La Task force regroupant les communes de Verviers, Dison, Limbourg, Pepinster et Theux doit aussi être une première expérience, un laboratoire, d'une véritable communauté urbaine. La proximité de ces communes, la taille de l'ensemble, les problématiques et les atouts similaires donnent une chance accrue de réussite pour un projet commun contrairement à un bassin de vie étalé sur tout l'arrondissement... Cette communauté de communes qui regrouperait plus dans 100.000 habitants dans un espace urbain similaire pourrait être une véritable force pour se démarquer.

Dimension transversale de la déclaration de politique générale

Il existe 3 matières que le Collège souhaite développer et appliquer en toutes circonstances pour toutes ses politiques :

1. La dimension environnementale comprenant la volonté de faire des économies d'énergie et un développement durable de notre ville ;
2. La dimension « genre » afin de lutter contre les inégalités qui existent encore entre les hommes et les femmes ;
3. La dimension PMR et personnes handicapées.

VILLE DE VERVIERS

PLACE DU MARCHÉ 55 - 4800 VERVIERS

WWW.VERVIERS.BE

Conseil Communal du 25 janvier 2016

Point 3 - DPG :

Mesdames et Messieurs les membres du Collège Communal,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Chers collègues,

Cela fait trop longtemps que la politique menée à Verviers est une politique du court terme, sans vision globale d'avenir. Les décisions sont souvent prises à la petite semaine (la mobilité en est un parfait exemple), en fonction des subsides disponibles, ou des opportunités du moment, mais sans réelle réflexion sur le visage qu'aura notre ville dans 20 ans.

Les trois dernières années ont été particulièrement difficiles pour Verviers. La situation socio-économique n'a cessé d'empirer, tandis que ses responsables politiques ne parvenaient pas à s'entendre et, par conséquent, ne prenaient pas les décisions qui s'imposaient. Après ce temps malheureusement perdu, vous voici en place avec cette nouvelle déclaration de politique générale dont nous avons pris connaissance. Face à l'urgence d'agir, ce document ne nous parvient qu'à la fin du 3^{ème} mois (délai maximal autorisé).

Comme toujours, cette déclaration de politique générale porte, effectivement, très bien son nom : les propositions sont souvent très générales et, du même coup, peu mesurables, chiffrables. C'est une caractéristique inhérente à l'exercice, bien sûr. Mais, entre d'une part ce flou général et d'autre part l'accent trop souvent mis sur des détails (exemples : *"label verviétois qui figurera sur les papiers à entête, ..." p7; "incitants commerciaux ...nous mettrons en place des systèmes de bons d'achat ou des chèques cadeaux ...! p23 & 24; "déco urbaine : nous investirons dans de la décoration ou du mobilier urbain ...!" p24*) **il est particulièrement difficile de cerner vos priorités.** Cette majorité a un contrat à durée déterminée qui est de 34 mois. Certes, ce contrat est potentiellement renouvelable. Mais enfin, nous aurions vraiment voulu savoir quelle serait vos trois ou quatre priorités pour ces trois petites années à venir. Ne pas les fixer clairement, c'est évidemment échapper à la possibilité d'une évaluation négative au bout du compte.

Nous sommes particulièrement perplexes quant au nombre de projets très coûteux qui sont évoqués : rénovation du grand théâtre, Biolley, hall sportif, cité administrative, construction d'une auberge de jeunesse, mais aussi achat du Grand-Bazar et de l'ancien innovation. Bien sûr, la grosse partie de ces projets ne sont pas nouveaux, et bien sûr, il faut avoir de l'ambition pour Verviers. Mais il faudra faire des arbitrages entre ceux-ci et nous ne savons pas quels seront les vôtres.

Nous souhaitons pointer en particulier quelques points intéressants de votre DPG, il y en a évidemment beaucoup mais nous retiendrons ceux qui, pour diverses raisons, nous tiennent particulièrement à cœur. Il y a également des éléments vraiment trop vagues, nous en retiendrons quelques-uns. Et puis il y a deux gros manquements : la propreté et la mobilité.

Les points que nous souhaitons appuyer :

- La volonté de retrouver plus de dynamisme dans la recherche tous azimuts de subsides et la volonté de stimuler de nouveaux partenariats public-privé équilibré : en cette période financièrement difficile, ces deux aspects sont cruciaux.

- Il ne faut pas confondre sport de haut niveau et sport spectacle (vitrine). Il faut orienter les moyens vers le sport pour tous, le sport « santé ».
- La ferme volonté, réaffirmée, de rénover et rouvrir notre Grand-Théâtre. Sa rénovation est tellement couteuse, et les moyens financiers disponibles tellement limités, qu'il serait plus simple de baisser les bras, d'envisager sa démolition et son remplacement par une salle moderne, polyvalente, répondant aux standards énergétiques actuels, etc. Mais tous les partis semblent être sur la même longueur d'onde. NO WAYS. Il faut le rénover et en ôter la charge au CCRV.

Le Grand Théâtre doit redevenir, au plus vite, le pôle culturel emblématique verviétois et donc, pourquoi ne pas envisager une rénovation du bâtiment par "bloc", en condamnant par exemple provisoirement le foyer pendant sa rénovation tout en utilisant la salle?

- En matière culturelle toujours, l'ambition de faire de Verviers un « pôle musical ». Bonne idée. Et pour se faire, misons en priorité sur nos artistes locaux et régionaux. Il faudra aussi continuer sur la lancée initiée par la précédente Echevine de la culture quant à l'accent mis sur la culture « hors les murs », la culture qui vient au public, notamment par des micro-événements délocalisés dans différents endroits de notre ville.
- La réhabilitation des cellules commerciales vides existantes : c'est essentiel. De trop nombreuses cellules en plein cœur de la ville et du piétonnier sont vides depuis trop longtemps. Il faut vraiment mettre l'accent sur cet aspect. Vous affirmez votre volonté de concrétiser le projet de centre commercial : pas un mot de plus. Ce projet est de plus en plus incertain. **Il faudrait inciter, inviter ou "obliger" les investisseurs à "choisir" d'investir en priorité dans les bâtiments vides très (trop) nombreux en centre-ville pour les réaffecter en surfaces commerciales modernes (ex: quartier rue du Collège/Coronmeuse, Galeries des Deux-Places, Galerie Voos, rue du Marteau, etc...) afin de retisser le tissu commercial verviétois du centre-ville.**
- La création d'un schéma de développement commercial communal.
- La mise en valeur des quartiers historiques et la mise en œuvre d'un règlement d'urbanisme global.
- Les trois matières que vous déclarez vouloir appliquer de manière transversale, « en toutes circonstances pour toutes ses politiques » : la dimension environnement, genre et PMR. C'est effectivement comme cela qu'il faut travailler ces trois dimensions. Vraiment. Se poser la question, lors de toute prise de décision, de son impact sur l'environnement, sur les inégalités hommes/femmes et sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Il faudra l'appliquer réellement. Sans vouloir vous faire de procès d'intention, ce sera plus difficile à faire qu'à dire. Nous vous le rappellerons si nécessaire car ce sont des enjeux fondamentaux. **Pour Ecolo, la gestion du personnel communal, la rigueur budgétaire et l'interculturalité doivent aussi être des thématiques transversales dans le travail du Collège.**

Les éléments trop vagues ou qui posent questions :

- « Veiller à une plus grande publicité et une approche plus pédagogique des budgets et des comptes » : super, génial, mais comment ?

- « Mettre en œuvre le plan zonal de sécurité » : il nous semble que cela va de soi !
- Dans le point concernant la lutte contre le radicalisme : « contrôler de façon accrue les différents réseaux sociaux » : la ville a-t-elle une marge de manœuvre dans cette matière ? Est-ce son rôle ? Il existe une véritable pollution virtuelle sur les forums sociaux et autres sites de presse locale qui salit le vivre-ensemble en banalisant la haine et en propageant des préjugés. Il nous faut bien sûr lutter contre ce phénomène, mais ce que vous envisagez est irréaliste.
- Vous parlez de réaménager le parcours VITA : il vient d'être refait ! Il est tout beau, tout neuf...
- En matière d'emploi, vous parlez d'obtenir la garantie des promoteurs de privilégier l'emploi de proximité, mais qu'en est-il dans la politique de l'emploi de la ville ? Il faudrait commencer par donner l'exemple en donnant la priorité aux offres d'emploi de travailleurs verviétois.
- En matière de logement, la création de logements aux étages des commerces est importante pour que notre centre-ville vive même après 18h et la fermeture des magasins. La création d'entrées séparatives est essentielle mais insuffisante. Il faut probablement imaginer aussi une refonte des appartements existants.
- Eviter la division anarchique des logements unifamiliaux : il est plus que temps d'inverser la tendance ! Notamment dans les rues autour de centre (Martyrs, Laoureux, Palais,...). Le ratio actuel maison unifamiliale/maisons subdivisées en appartements est effrayant. Mais comment allez-vous y travailler ? Avec quels incitants ? Les primes qui avaient été mises en place vont-elles perdurer ?

Les deux gros manquements :

1) La propreté :

La propreté est essentielle pour l'image de la ville, son attractivité, le bien-être de ses habitants. C'est aussi une des premières images que l'on se fait d'un endroit. Et cela participe grandement au sentiment d'insécurité. **Accentuer les campagnes de sensibilisation et appliquer les sanctions administratives : c'est vraiment le minimum. C'est ce qui se fait déjà et qui est inefficace. Car notre ville souffre en matière de propreté. Et le problème des dépôts clandestins, de petites, moyennes ou grosses tailles est un véritable fléau. Qui touche de très nombreux quartiers.**

La recette magique n'existe pas, mais nous sommes en tout cas partisans d'une véritable politique de tolérance 0 en la matière. On a déjà donné en matière de prévention. **Il faut prendre le problème à bras le corps. Avec un vrai plan d'action et une mobilisation de chacun.**

2) La mobilité :

Rien, ou presque. Votre point mobilité fait 12 petites lignes et est exclusivement centré sur la question automobile. Il s'agit surtout de stabiliser le dispositif de stationnement existant. Plus loin dans le texte, vous abordez la question des piétons et des cyclistes uniquement sous l'angle des PROMENADES et des BALADES. **Mais les piétons et les cyclistes ne sont pas que des promeneurs !** C'est une grosse erreur dans la manière de concevoir la mobilité. Une erreur récurrente qui est de ne considérer les cyclistes ou les piétons que comme des "touristes". Les piétons et les cyclistes sont, comme les automobilistes, des gens qui se déplacent pour leur boulot, leurs achats, leurs loisirs et leur vie de tous les jours. Ils ont des besoins spécifiques. Nous reviendrons lors d'un prochain conseil avec une série de propositions à ce sujet, puisque votre Collège n'évoque pas cet aspect de la mobilité. Plus fondamentalement, c'est d'un renversement de perspective qu'il est question. **Il faut**

arrêter de penser la mobilité uniquement en fonction des voitures. Le « tout à la route » est dépassé, en plus d'être économiquement et écologiquement intenable.

Voilà pour notre analyse de votre DPG.

De notre côté, nous continuerons à travailler avec les deux mots d'ordre qui sont les nôtres depuis le début de cette mandature : propositions et vigilance. C'est ce qui doit être le travail d'un groupe politique de l'opposition. Nos priorités, elles aussi, restent les mêmes : la redynamisation du centre-ville en y ramenant des habitants, et donc de la vie, le développement culturel centré d'abord sur nos richesses locales, la gouvernance et la participation du citoyen.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, nous vous souhaitons bonne chance et bon travail. Le délai qui vous est imparti est court. Mais, comme je l'ai déjà dit lors de la mise en place de la nouvelle majorité, vous êtes condamnés à réussir. Il est, non plus seulement *primordial*, mais *vital*, d'insuffler une nouvelle dynamique pour Verviers.

Point 08 – Zone de stationnement riverain :

Abstention. La mobilité à Verviers nous semble toujours mal gérée, principalement parce que les décisions se prennent « à la petite semaine ». Il est bien entendu normal de devoir s'adapter aux modifications de comportement des automobilistes, en partie imprévisibles. Depuis le départ, le groupe Ecolo a stigmatisé l'augmentation du nombre de zones bleues. Bien avant la mise en place du plan de stationnement et la concession à Besix. L'instauration de zones bleues ne nous semblait en effet pas être une solution, puisqu'elle ne faisait que déplacer le problème du manque de place pour les voitures des navetteurs d'une part et des riverains d'autre part.

Point 17 – Secrétariat des membres du Collège :

Le groupe Ecolo votera contre ce point. Mr l'Echevin a bien entendu le droit de s'entourer de personnes en qui il a toute confiance. Mais nous nous opposons à ce recrutement externe alors que la ville a procédé aux licenciements que l'on sait.

VILLE DE VERVIERS

**Cécile OZER**Conseillère communale
Chef de groupe CDH

Conseil communal du 25 janvier 2016

Concerne : DPG

Le groupe Cdh se réjouit de la volonté, traduite dans cette DPG, de continuité dans la poursuite des priorités présentées en début de législature.

Le Cdh souligne tout d'abord la volonté de travailler dans un climat serein et de manière collégiale, tant au niveau du Collège communal qu'à travers des partenariats publics-privés tant économiques que socio-culturels ou sportifs. C'est de cette manière que nous parviendrons à atteindre nos objectifs.

Nous tenons à mettre en évidence la volonté ré exprimée de valoriser le personnel communal au sens large et de créer les conditions d'un vrai dialogue social avec les représentants des acteurs communaux.

Dans la continuité de ce qui a été fait, le soutien de la majorité aux différentes associations, qu'elles soient socio-culturelles ou sportives, notamment par la création d'une « Maison des Associations » et la construction d'un hall sportif moderne et fonctionnel, est un des éléments indispensables qui nous permettra de renforcer les liens sociaux entre les personnes. Sans oublier le soutien à la jeunesse que ce soit par l'intermédiaire des mouvements de jeunesse ou la création d'une auberge de jeunesse.

La volonté de continuer à soutenir et aider au développement du commerce au centre-ville en le rendant plus attractif tout en encourageant le commerce de périphérie qui doit rester complémentaire à l'offre du centre-ville, mérite d'être soulignée. C'est par la concrétisation du centre commercial comme par l'investissement dans le Grand Bazar et ses alentours directs, le réaménagement de l'espace public compris entre le rond-point de la Victoire, les 2 places et Crapaurue, le Grand Théâtre ou la Cité administrative, que nous renforcerons la vie au Cœur de la Ville, donc l'attractivité... Que ce soit pour les Verviétois, ceux qui y vivent ou y travaillent, mais aussi pour les visiteurs, qui doivent regagner d'intérêt pour notre chef-lieu d'arrondissement. Et de ce point de vue-là, le chapitre de la DPG relatif à la supracommunalité renforce une idée chère au Cdh souvent exprimée par notre ancien bourgmestre : il s'agit de dépasser les visions souvent étriquées d'une commune repliée sur elle-même.

Le cdH se réjouit également de la volonté de mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal, véritable outil de management public, associant le personnel et sa hiérarchie, avec à sa tête notre DG et le Comité de Direction ; une volonté d'excellence, de renforcement de la transversalité entre services et l'efficacité au service des citoyens. Une culture positive et constructive d'évaluation.

Cette même volonté de transversalité et d'efficacité renforcée se traduit d'autre part, nous nous en réjouissons aussi, dans les synergies entre la Ville et le CPAS dont l'importance n'est plus à souligner au vu du profil d'une partie de la population verviétoise.

Terminons par le défi du Vivre ensemble... Du Faire ensemble, un enjeu essentiel pour le devenir positif de notre ville, qui ne pourra être relevé que par l'action collective dans les quartiers, en travaillant en pleine transparence, en développant la confiance mutuelle, en travaillant avec les communautés et en visant à terme UNE communauté : la communauté verviétoise. L'occasion de mettre en évidence tout le travail sur le terrain de notre Service de Prévention et du Plan de Cohésion Social.

Tous ces projets permettront de rendre à Verviers son attractivité d'antan, nous en sommes persuadés.

Les conseillers Cdh se tiennent à votre disposition pour travailler à vos côtés à ce beau projet.

Cécile OZER
Conseillère communale



BUDGET du CPAS de VERVIERS 2016

Avant de présenter ce budget, je souhaite mettre en évidence les nombreux changements vécus au sein du CPAS de Verviers en 2015 :

- Le passage de 5 maisons de repos à 3
- Beaucoup de changements au niveau des équipes (nouveau directeur financier, nouvelle responsable de l'action sociale, nouvelle responsable du service du personnel)
- 3 présidents qui se sont succédés

Toutes mes félicitations aux équipes d'avoir maintenu le cap, l'année 2016 sera donc avant tout une année de stabilisation pour mieux envisager les défis à venir.

Dans ces circonstances, le budget 2016 du CPAS de Verviers est présenté à l'équilibre après un prélèvement sur les fonds de réserve disponibles. Ce budget témoigne d'une volonté de gestion rigoureuse avec, pour la première fois, le remboursement de l'emprunt de la nouvelle maison de repos « La Barcarolle ».

Malgré des marges budgétaires de plus en plus étroites, le CPAS de Verviers met l'accent sur plusieurs services fondamentaux à rendre à la population verviétoise : l'action sociale, l'insertion socio-professionnelle, l'accueil des plus jeunes comme des plus âgés, les maisons de repos, l'accueil des réfugiés reconnus...

Ce budget sera suivi d'un plan de gestion 2015-2021 qui sera présenté au conseil communal fin février.

Merci au directeur financier et à ses services pour le travail réalisé.

Martine RENIER

Présidente du CPAS de Verviers

Le budget 2016 du CPAS

Au service ordinaire, le budget du CPAS se clôture, tant en recettes qu'en dépenses au montant de **67.856.546,01 €**

CPAS	2015 MB2	2016 Budget
Recettes		
Prestations	9.339.533,77	9.518.597,46
Transferts	56.697.208,15	56.749.743,71
Dette	10.445,19	500,00
Prélèvements	0,00	0,00
Facturation interne	94.870,16	65.706,36
Total recettes	66.142.057,27	66.334.547,53
Dépenses		
Personnel	28.500.882,36	28.739.869,78
Fonctionnement	4.959.607,16	4.623.771,87
Transferts	30.960.610,17	30.334.657,80
Dette	2.278.465,77	3.114.721,35
Prélèvements	68.162,74	931.887,39
Facturation interne	94.870,16	65.706,36
Total dépenses	66.862.598,36	67.810.614,55
RESULTAT EX. PROPRE	-720.541,09	-1.476.067,02
Exercices antérieurs		
Recettes	1.486.114,21	0,00
Dépenses	178.417,93	45.931,46
TOTAL E.A.	1.307.696,28	-45.931,46
Prélèvements		
Recettes	0,00	1.521.998,48
Dépenses	587.155,19	0,00
TOTAL Prélèvements	-587.155,19	1.521.998,48
RÉSULTAT GLOBAL	0,00	0,00

Les dépenses de l'exercice propre augmentent de 1.42% par rapport au budget 2015/MB2

La dotation communale s'élève à 10.315.070,34€

Soit 186,18€/habitant (sur base de 55.405 habitants selon les chiffres du gouvernement fédéral du 01/10/2015) : **On peut donc constater que la ville de Verviers soutient le CPAS dans son action sociale.**

Autre exemple, Namur en 2016 : 142,28€/habitant (Le rapport Belfius sur les finances des CPAS wallons 2014 stipule qu'en 2014 la dotation communale était de 130€/habitant en moyenne en Wallonie).

Le même rapport Belfius met en évidence que la dotation communale moyenne représente 23% des recettes ordinaires d'un CPAS. A Verviers, la dotation communale représente 15,55% du total des recettes ordinaires pour le CPAS, ce qui met en évidence le gros travail

de recherche de subsides divers effectué par le CPAS pour continuer ses actions sans grever le budget communal.

Le budget ordinaire prévoit :

1. Les frais de fonctionnement

Le budget 2016 prévoit une diminution des frais de fonctionnement : -0,60% entre MB2 2015 (7,42%) et BI 2016 (6,82%) ou -0,73% entre BI 2015 (7,55%) et BI 2016.

- Cette diminution a été rendue possible par **une analyse très précise des coûts de fonctionnement des 3 maisons de repos et des deux maisons d'enfants du CPAS**, cette analyse a permis une harmonisation des dépenses entre les différentes maisons dans le budget 2016.
Pour les maisons de repos : diminution des dépenses de 248 780€ en MB1/2015, et de 43 902€ au budget 2016
Pour les maisons d'enfants, diminution des dépenses de 14 747€ au budget 2016
- **Des marchés publics communs sont envisagés avec la ville** pour tenter de diminuer certains frais (assurances, fournitures de bureau, entretiens des extincteurs...).

2. L'aide sociale

2.1 Le budget prévoit une dépense pour les revenus d'intégration de 18 079 165,44€. Le coût net pour le CPAS est, déduction faite des remboursements de l'état fédéral, de 3 429 426.43€.

Le budget prévoit l'octroi d'une 'moyenne' de 1884 RI en 2016 (ce qui correspond à beaucoup plus de personnes bénéficiaires).

Il est prévu 244 RI, soit 72 de plus en 2016, pour les exclusions/sanctions du chômage

Il est prévu 450 RI, soit 43 RI de plus, pour des personnes reconnues réfugiées

Il est prévu de manière générale, 124 RI de plus au budget 2016.

2.2 Le **Montant de l'aide sociale hors RI** est de 10.150.859€

2.3 Le nombre des personnes mises à disposition dans le cadre de l'article 60 est le même que le nombre de personnes mises au travail en 2015, soit 176 (dont 36 postes en économie sociale).

On retrouve donc au budget 2016 :

- Un budget de 1.825.536,59 € pour les 140 travailleurs art 60
- Un budget de 864.705,19€ pour les 36 travailleurs art 60 'économie sociale'
- Un budget de 60 000€ pour la mise à l'emploi dans le cadre de l'art 61

Le budget ne prévoit pas d'augmentation du nombre de travailleurs sociaux car actuellement nous n'avons pas connaissance de l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale. Actuellement, chaque travailleur social de l'aide générale est responsable de 95 dossiers actifs (un travail est

actuellement réalisé par l'ensemble des responsables de l'action sociale des 10 grandes villes de Wallonie pour examiner si cette charge de travail est adéquate ou non).

2.4 Nous devons prévoir en MB une indexation du montant des revenus d'intégration, soit aux environs de 30 000 €

2.5 Pour faire face aux frais de l'action sociale, le CPAS prévoit, entre autres, les subsidés suivants :

- Subvention activation sociale (RW): 2014 : 252.141,13€

2015 : 204.045,34€

2016 : 204.045,34€

Cette subvention couvre à présent la prise en charge du CPAS de certains cours de FLE (français langue étrangère).

- La subvention des revenus d'intégration pour faire face aux exclusions du chômage : 418.065,18€ (montant de 157,82€/dossier multiplié par le nombre de dossiers pris en considération).
- Il existe d'autres subsidés comme le 'Fonds spécial mazout' de 75 000€ (pour aider les personnes les plus défavorisées à faire face aux frais de chauffage), le fonds pour la participation sociale et culturelle de 70 100€, un subside pour la lutte contre la pauvreté infantile de 47 140€....

3. Le personnel :

3.1 Le budget 2016 prévoit une très légère diminution des frais de personnel : -0,24% entre MB2 2015 (42,63%) et BI 2016 (42,38%) ou +0,18% entre BI 2015 et BI 2016

3.2 Le budget 2016 **ne prévoit pas l'indexation des salaires** car l'information officielle n'était pas parvenue au service lors de la clôture de ce budget (cette indexation représenterait un montant de 138.468,78€)

3.3 Il est prévu **9 nominations**, dont 7 sont nécessaires pour respecter le Pacte de la fonction publique. Nous sommes en attente de l'étude PubliPlan pour une analyse plus fine. Pour rappel, l'année 2016 est la dernière année pour nommer des agents sans que cela ne coûte trop cher au CPAS, une analyse doit donc être effectuée dans les plus brefs délais.

La cotisation de responsabilisation en matière de charge des pensions était de 132.510,15€ en MB2 2015 aux antérieurs 2014 sur base de la facture et est de 39.961€ aux antérieurs 2015 du BI 2016 sur base du courrier du 27/08/2014 ; ce montant est une estimation que nous devons intégrer telle quelle dans le budget 2016.

3.4 Le plan d'embauche 2016 prévoit une diminution globale de l'emploi de -9,5 ETP en 2016

Il faut noter que le plan d'embauche du CPAS est bloqué par le CRAC depuis 2 ans avec la conséquence que le volume global de l'emploi a fortement diminué. Une analyse est en cours de réalisation pour savoir si une diminution plus importante de l'emploi n'aurait pas pour conséquence une diminution importante d'autres subsides.

Nous constatons une diminution du volume global de l'emploi de 529,82 ETP (en 2010) à 504,19 ETP au 2^e trim. 2015.

4. La charge de dette :

En 2016, nous commençons à rembourser la totalité de l'emprunt de la maison de repos la Barcarolle à Stembert, soit 878.716,76€

Pour info, la maison de repos St Joseph a également été totalement rénovée et est passée à 200 lits. Le montant annuel du remboursement pour les travaux à St-Joseph est de 605.151,25€ en 2016, les différents emprunts se terminent entre 2018 et 2045. A titre d'information, les emprunts qui resteront après 2040 représenteront une annuité de 475.651,99€.

Le coût global du reconditionnement des deux maisons de repos est le suivant :

Barcarolle : 20.174.060,40€ dont 4.728.000€ de subside (prêt sur 30 ans)

St-Joseph : 16.559.182,87€ dont 6.435.000€ de subside

5. Les maisons de repos :

Le coût net des maisons de repos s'élève en 2016 à 828.224 € (hors prélèvements). Cette augmentation est due principalement aux charges financières de la nouvelle résidence La Barcarolle.

MRS	2014	2015	2016
Dépenses	20.855.477	22.235.137	21.991.411
Recettes	21.025.019	21.327.559	21.163.187
Coût net	-169.542,38	-907.578	-828.224

L'entretien des maisons de repos inoccupées continue à grever le budget du CPAS (un montant de 255.365,67€ était prévu en 2015 mais ce montant a pu être affiné au vu des dépenses réelles et est de 152.156,25€ au budget 2016).

6. Prélèvements :

Le budget 2016 prévoit un prélèvement sur ses fonds de réserve disponibles de 1 521.998,48€ pour assurer son équilibre budgétaire :

- **un prélèvement de 838.560,44** pour obtenir l'équilibre à l'exercice propre et aux antérieurs,

- une mise en provision de 857.500€ :

Création d'une provision pour couvrir le risque de diminution de subside INAMI à l'horizon 2018 suite à une éventuelle régionalisation (et donc la crainte de voir diminuer le financement des lits en maison de repos), il est ainsi constitué une réserve de 1500€/lit et par maison de repos pour un total de 757.500€

Il est également constitué un fonds de réserve de 100 000€ pour faire face aux pensions des mandataires.

	C 2014	BG 2015/MB2	BG 2016
Fonds de réserve ordinaire Disponible	1.696.060,14	2.283.215,63	761.216,85
Fonds de réserve ordinaire Disponible -Energie	818.792,70	886.955,44	961.342,83
Fonds de réserve ordinaire indisponible	906.573,12	906.573,12	906.573,12
Provisions pour risques et charges	0	0	857.500,00
TOTAL	3.421.426	4.076.744	3.486.633

Le Budget extraordinaire prévoit

- La réfection du toit du DUS pour un montant de 162 000€
- La réfection des salles de bain de 'La lainière', maison de repos qui va nécessiter des investissements pour être au même niveau de qualité que les autres maisons.
(ces travaux seront réalisés par le service des travaux du CPAS, ce qui nécessitera une bonne planification du travail).
- L'aménagement d'un local de co-accueil à la résidence Ste Elisabeth pour un montant de 27 000€ (travaux commencés en 2015)
- Fin des travaux pour le déménagement de l'ISP vers Ste Elisabeth
- Des travaux sont également prévus dans les deux maisons d'enfants
- Plusieurs travaux à St Joseph (acoustique...)
- Achat de matériel informatique

Résultat exercice propre 2016

Le résultat est de -1.476.067,02€ (y inclus la provision de 857.500€), avec un 1^{er} remboursement de l'emprunt consolidé de la Barcarolle.

Pour rappel, le budget 2015 prévoyait un déficit de 1.652.392,44€

Le plan quinquennal

Le plan quinquennal tel qu'il vous est présenté aujourd'hui sera modifié lors du conseil de février suite au plan de gestion 2015-2021 qui vous sera présenté à ce moment-là.

Sachez que ce plan quinquennal prévoit un équilibre des finances du CPAS en 2019 mais que cet équilibre pourrait être obtenu dès 2018 s'il nous est permis de respecter ce plan de gestion.

En cumulé (2016-2021), le gain est de 6.380.682,38€ grâce au Plan de Gestion par rapport à 2015MB2.

Dans ce plan quinquennal est prévue la vente des maisons de repos du Châtelet et d'Entre-Nous. Il est fondamental pour l'équilibre des finances du CPAS de vendre ces biens.

Le plan quinquennal permet l'équilibre grâce à plusieurs mesures :

- Une nouvelle procédure de recouvrement des impayés
- Une possible augmentation des tarifs en maison de repos en fonction de l'amélioration de la qualité des chambres proposées aux résidents
- Des mesures d'économie d'énergie (les nouvelles maisons de repos devraient consommer moins), des travaux au DUS sont entrepris dans ce sens. Il est à noter que l'augmentation de la tva sur l'électricité depuis le 1^{er} septembre 2015 a provoqué une hausse des dépenses de 74.828,21€
- Une suppression de certains subsides accordés à des associations par la majorité précédente

Quelques actions du CPAS en 2016

- Le déménagement du service **insertion** dans l'ancienne maison de repos Ste Elisabeth (une inauguration de ces nouveaux locaux est prévue pour le mois d'octobre).

Ce sera l'occasion de mettre en valeur toute l'action du service pour la réinsertion sociale ainsi que la réinsertion professionnelle des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration (projet CIME, projet win-win-win financés par les Fonds européens...).

C'est aussi la volonté de continuer à mettre des personnes à l'emploi par le biais de la mise à disposition dans le cadre de l'art 60.

- Le développement du service des **repas à domicile**. Actuellement, la distribution des repas est étendue à la totalité du territoire de la ville de Verviers avec un prix variant de 4 à 8€ en fonction des revenus du bénéficiaire.

Dans le cadre des synergies avec la ville, la possibilité de distribuer des repas dans les écoles communales est examinée.

- 2016 sera sans doute une année de prise en charge d'un plus grand nombre de **personnes réfugiées** : leur accueil et intégration se feront en collaboration avec le CRVI et le monde associatif, avec une volonté de cohésion sociale importante.

Le CPAS sera attentif à la possibilité de mettre à disposition des personnes sous statut art 60 aux asbl qui poursuivent cet objectif d'accueil/intégration des personnes réfugiées.

Une collaboration avec la cellule 'radicalisme' de la ville de Verviers doit se mettre en place, dans le respect du secret professionnel des travailleurs sociaux du CPAS

- Le budget 2016 prévoit le maintien du service '**entre-parenthèses**' qui soutient la parentalité et permet d'éviter certains placements d'enfants. Au vu de la perte de subside

de l'aide à la jeunesse depuis 2014, d'autres sources de financement devront être trouvées pour pérenniser ce service

- Les **conventions de partenariat avec Logivesdre** pour la mise en autonomie des jeunes de 18 ans(5) ou pour le relogement des personnes sans abri (10).

Conclusions

Ce budget 2016 vise à une stabilisation du CPAS de Verviers.

Avec la présentation du plan de gestion en février, nous espérons que ce budget sera approuvé par le CRAC et permettra ainsi de débloquer le plan d'embauche du CPAS.

Le plan de gestion mettra en évidence la nouvelle volonté d'accentuer les synergies ville/CPAS dans le respect de l'autonomie de chacun.

Pour permettre à chacun de mener 'une vie conforme à la dignité humaine', le CPAS améliorera sa collaboration avec le monde associatif verviétois.

En annexe :

- La note de politique générale de la Présidente du CPAS
- Chiffres revenu d'intégration du CPAS de VERVIERS

<u>Revenu d'intégration</u>		<u>Aide équivalente</u>	
Nombre de R.I. payés par année (remboursement qui varie de 70 à 80%)		Remboursée à 100%	
2008	2775	2008	505
2009	2806	2009	531
2010	2811	2010	726
2011	2643	2011	852
2012	2463	2012	704
2013	2436	2013	550
2014	2531	2014	449
Moyenne mensuelle calculée sur 7 premiers mois de 2015	1767	Moyenne mensuelle calculée sur 7 premiers mois de 2015	299

[Rue] [Ville], [État] [Code postal]

Téléphone : [Votre téléphone] Télécopie : [Votre télécopieur] Adresse de messagerie : [Adresse de messagerie]

Conseil communal du 25 janvier 2016

Point 11 de l'ordre du jour : budget CPAS 2016 et plan quinquennal

Au préalable permettez-nous de déplorer l'absence de la présidente du CPAS en section lors de l'évocation du dossier, probablement était-elle occupée à rechercher une nouvelle secrétaire ou à choisir la couleur de peinture de son bureau.

Au delà de la simple posture d'opposition, le groupe MR votera 'Non' au projet de budget 2016 et ses annexes

Nous devons d'abord souligner la qualité du travail accompli par le Directeur financier et ses services.

Nous voulons remercier vivement l'Administration et notamment, la Directrice générale et le Directeur financier et leurs 'direct reports', d'avoir assuré plus que leur part de travail dans un contexte difficile.

En effet le groupe MR doit bien constater que ce projet de budget et ses prévisions quinquennales manquent singulièrement de souffle politique, de réalisme et d'ambition que les dernières péripéties politiciennes ne peuvent pas justifier.

L'avenir nous dira si ce manque, voire cette absence de souffle politique est imputable à la prise de contrôle du vice-président pour compte du nouvel échevin du budget ou à la difficulté de la nouvelle présidente à quitter son costume d'assistante sociale en chef.

Si la note de politique générale reprend bien une série de défis et de préoccupations, force est de constater que ledit projet de budget et ses projections quinquennales n'y apportent pas de réponse satisfaisante dans le cadre d'une action sociale publique forte et cohérente.

Pour ce faire il conviendrait de s'assurer d'une plus grande adéquation de la dotation communale avec des objectifs d'équilibre budgétaire intégrant une politique de ressources humaines conforme aux besoins de l'Institution à court et moyen terme.

Or le projet soumis au vote ce soir ne prévoit pas par exemple:

- de réponse satisfaisante au problème du niveau d'emploi et

singulièrement celui qui est lié au subventionnement 'Maribel', tel que soulevé par le CODIR.

- d'indexation des salaires et des allocations sociales en cours d'exercice contrairement au budget de la Ville.
- de statutarisation d'un plus grand nombre d'agents contrairement à la Ville, avant la date butoir ou fatidique de 2017 fixée par l'Onss Apl.
- d'instauration d'un 2 ème pilier de pensions pour les contractuels qui ne pourront pas être nommés.

Mais aussi il ne prévoit pas plus:

- de moyens humains supplémentaires pour assurer une limitation des dossiers d'aide sociale et d'insertion par travailleur social en vue d'une gestion et d'un suivi optimal des situations personnelles.
- de booster 'comme il se doit les remises sur le chemin de l'emploi, entre autres par le biais de l'article 60 §7. Il les réduit.
- de garantir le maintien de l'emploi et du niveau d'encadrement et de services en MRS, voire en Maison d'enfants.

Force est de constater que vous ne daignez même pas indexer la dotation communale à concurrence de l'augmentation du coût net de l'aide sociale de 290.000 euros. Ce qui revient à considérer que vous faites supporter l'aide sociale accordée à certains bénéficiaires par le personnel de l'institution .Ce qui est tout simplement inacceptable sur le plan moral et contraire à l'esprit de la loi.

Pire en matière de fonctionnement, le projet entérine des réductions de fonctionnement dont nous devons signaler les dérives potentielles lorsque vous décidez, en MRS, de réduire des allocations portant sur les denrées alimentaires et les vêtements de travail entre autres, et en Maisons d'enfants sur l'animation, les frais médicaux ou encore l'argent de poche....

Plus inquiétant encore sont les intentions déjà traduites dans votre budget par ce qui précède, confirmée dans votre déclaration de politique générale, d'externaliser les MRS sans bien mesurer l'impact d'une telle politiques à plusieurs égards.

En matière de Maisons de repos et de soins, avant même de parler d'externalisation ,ou serait-ce pour mieux préparer celles-ci, les travaux budgétaires en commission ont clairement permis de comprendre les velléités de votre majorité de rationaliser , voire de rationner beaucoup de services.

Nous saluons toutefois la précaution prise par l'Administration de provisionner à hauteur de 1500€ par lit en vue de couvrir à terme le risque dit Inami mais qui se concrétisera en fonction de la politique poursuivie par le GW et son ministre cdH de l'Action sociale, dont les échos et les actions ne sont guère rassurants

pour les lits publics. Il suffit de regarder du côté du CHR.

Quant à l'extraordinaire, nous formulons le souhait que les moyens humains soient préservés pour permettre aux services techniques d'exécuter les travaux ou d'en assurer le suivi par des prestataires de qualité.

Il nous semble toutefois que le relifting de la résidence La Lainière devrait se faire dans des délais plus courts. Mais là encore quelles sont vos intentions réelles.

Entre la présentation du budget au Conseil de l'Action sociale et le vote de ce soir au Conseil communal est intervenu un nouveau plan de gestion dont la qualité sur le plan strictement administratif est remarquable et qui a l'heur de rassurer le CRAC comme prévu cet O.I.P.

Toutefois ce plan de gestion n'apporte pas plus de réponse aux questions soulevées lors de l'examen du budget en 2016. Pire elle retire même les modestes budgets prévus pour l'apprentissage du FLE et pour lutter contre le décrochage

En conclusion, votre projet ne permet de rassurer ni le personnel, ni les usagers, ni nos concitoyens et par conséquent les élus MR s'opposeront.

Fred BREUWER

Budget CPAS 2016

Remerciements aux services

C'est un Budget élaboré dans des conditions particulières, 3 présidents en 3 ans, une nouvelle majorité, un climat au sein de l'ancienne majorité peu favorable à un travail serein.

Heureusement aujourd'hui tout va mieux du moins sur cet aspect là.

Parce que par ailleurs la pression de plus en plus forte sur les communes, qui subissent les effets de nombreuses décisions des pouvoirs subsidiaires se répercute aussi sur les moyens disponibles pour le CPAS.

En plus la politique d'exclusion des chômeurs, l'arrivée de nombreux migrants, la paupérisation de plus en plus grande de notre population (DPG) augmentent ces difficultés.

Le CPAS se trouve écrasé dans un étau entre les moyens disponibles et les besoins humains et financiers nécessaires à remplir ses missions, cela dans une situation de plan de gestion avec le contrôle et les exigences du mal nommé « comité régional d'aide aux communes ».

Notons toutefois, l'effort consenti par la ville pour le maintien de l'indexation de 2 % de la dotation pour ce budget 2016.

Notre majorité a évidemment dans sa déclaration de politique générale comme priorité, la situation sociale de nos citoyens des plus jeunes au plus âgés.

Le CPAS doit disposer des moyens suffisants pour remplir l'ensemble de ses missions actuelles parmi elles retenons :

L'aide sociale au travers de l'aide générale, l'aide ponctuelle, l'urgence sociale (le DUS), l'aide à l'enfance et à la jeunesse au travers notamment de ses maisons d'enfants, l'accueil de nos aînés dans ses 3 maisons de repos et cela dans des conditions de prix, d'hébergement et d'hôtellerie conformes aux possibilités et au bien être de nos pensionnaires.

Mais aussi, mener une politique d'insertion socioprofessionnelle et d'alphabétisation afin de mener ou de remettre le plus grand nombre de nos bénéficiaires sur le chemin de la vie active.

Le transfert et l'extension du service de l'insertion vers l'ancienne maison de repos d'Ensival doivent y contribuer.

Le CPAS doit bien sûr comme il le fait déjà, veiller à la meilleure utilisation des moyens mis à sa disposition et à adapter ses structures et son organisation aux contraintes et réalité de terrain actuelles, je ne dis pas que cela implique des réductions de personnel mais une optimisation des ressources disponibles et à les renforcer là où elles font défaut.

La ville et le CPAS doivent se considérer comme des partenaires et non comme des concurrents, des adversaires....le tout prochain conseil commun « ville-CPAS » permettra d'évaluer et d'envisager de nouvelles synergies afin de renforcer leur collaboration.

Et si je puis dire, il ne faut pas déshabiller Martine pour habiller Murielle (ou l'inverse), il faut qu'elle dispose toutes deux d'une garde-robe (pas la même) mais suffisantes en nombre et en qualité pour assurer leurs missions.

Je vous remercie.

Conseil communal du 25 janvier 2016.

Le point 17 relatif à l'engagement d'un collaborateur très spécial au service exclusif du cdH et de son président d'arrondissement, nous amène à relever certains éléments inquiétants de la politique des ressources humaines de la nouvelle majorité.

Démonstration en 3 points :

Primo :

Que faut-il penser en effet du remplacement d'un ex collaborateur du bourgmestre démissionnaire par un président des jeunes cdH, travaillant au Centre régional d'aide aux communes ?

Alors que :

- le coût de ce détachement représente un surcoût de 25.000 euros.

Alors que :

- l'ex chef de cabinet du même bourgmestre démissionnaire est reconverti en "chasseuse de primes" selon les explications de l'échevin des RH, en d'autres termes elle s'occupe comme elle peut, pourrait fort bien intégrer s'il le voulait le cabinet du 1er échevin (rappelons qu'elle fut chef de bureau à l'urbanisme).

Sachant que :

- au cas où cette dernière se serait vue promettre une belle promotion au sein de l'administration et serait donc en attente de celle-ci - j'y reviens plus loin - il y a certainement au sein du personnel communal ou parmi les 6.000 demandeurs d'emploi verviétois une personne susceptible d'occuper la fonction.

Considérant que :

- le Directeur financier, récemment engagé par la Ville, et le Directeur général maîtrisent parfaitement leur sujet financier et les aspects budgétaires, le "recutement" envisagé relève de la complaisance politicienne et ne présente aucun intérêt réel pour la santé financière de la ville.

Voter pour ce détachement serait une injure au personnel communal et au contribuable verviétois. Nous vous invitons à vous resaisir et à vous y opposer.

Secundo :

Lors de ce même conseil au point 30 de l'OJ et à huis clos , nous sommes amenés à accorder le titre honorifique de ses fonctions de chef de division à une personne qui , soulignons-le montre l'exemple , en partant à la retraite après une carrière complète , de bons et loyaux services et surtout le souci de préserver l'emploi de ses plus jeunes collègues. Parfaite et belle illustration des départs naturels que la précédente majorité a souhaité privilégier sous mon impulsion. Cela mérite bien une évocation en séance publique sans citer de nom pour autant.

Mais du fait de ce départ vient la question , d'ailleurs pertinemment posée par notre excellent collègue Naji en section , de son remplacement comme chef de division.

“Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation”

Malgré un certain embarras , telle fut la réponse de l'échevin des RH en d'autres mots.

Puis-je toutefois lui en demander confirmation en séance publique ?

En effet , sauf erreur , pour devenir chef de division , il faut une décision de notre haute assemblée mais préalablement il faut présenter une ancienneté de 4 ans en tant que chef de bureau .

Or , sauf erreur , peu de personnes encore en pleine force de l'âge , figurent dans ces conditions actuellement alors qu'en 2017 , le nombre de candidats potentiels sera plus important . Cela nous assurerait plus de possibilités de faire le bon choix. Et permettrait d'éviter l'écueil ou le risqué d'un comité de direction fortement teinté d'orange.

Tant qu'à faire , je profite également de l'occasion , ainsi que je l'évoquais ci-avant , pour demander à mon ami Hasan de nous confirmer que la fonction à pourvoir ne servira pas de tremplin à la promotion rapide d'une chef de bureau au rang de directrice générale adjointe sans passer par la case 'chef de division' . Peut-il nous certifier qu'une telle perspective n'est absolument pas à l'ordre du jour , contrairement à ce que la rumeur démocrate-chrétienne laisse à penser ?

Nul doute d'ailleurs que à l'instar du récent conflit social au CHR , les amis de la CSC vous confirmeraient leur allergie à ce genre de promotion.

Tertio :

Que pensez d'une politique de recrutement qui favorise les personnes domiciliées hors Verviers alors que , au terme d'une procédure tout à fait régulière , figure parmi les candidats jugés 'aptés à la fonction' une jeune verviétoise , habitant Verviers avec son compagnon et dont les parents de l'une comme de l'autre , habitent Verviers depuis toujours.

Notre haute assemblée devra en effet lors de cette séance au point 34 en huis clos choisir la personne à engager pour renforcer un service de l'urbanisme qui en a bien besoin.

La personne proposée par le Collège , à l'instigation du 1er échevin cdH , a certainement beaucoup de qualités mais nous invitons chacun et chacune , lors du vote à bulletin secret , que le MR réclamera à voter en âme et conscience .

Finalement , le PS est-il revenu au pouvoir à Verviers pour satisfaire les exigences clientélistes de son partenaire en matière de ressources humaines ?

Est-ce là le prix à payer pour les renoncements du cdH dans d'autres dossiers à la suite du premier revirement dans le dossier 'Debiolles' ?

F.BREUWER

Conseiller communal

VILLE DE VERVIERS



Premier Echevin
Benoît PITANCE

Conseil communal du 25 janvier 2016

Secrétariat des membres du Collège – convention de détachement d »un agent contractuel d'un Organisme d'intérêt Public de la Région Wallonne – adoption – réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal F. Breuwer

Monsieur le conseiller,

J'ai déjà pu prendre connaissance dans la presse des éléments que vous avancez. les amalgames n'honorent pas votre fonction et notre assemblée.

Freddy Breuwer qui donne des leçons d'éthique, c'est l'hôpital qui se moque de la charité.

Cet engagement respecte en tout point le règlement et ce que vous avez appliqué vous-même dans votre cabinet. Dire le contraire relève du mensonge.

En 2016 le montant des membres de cabinet MR externe à l'administration se monte à 133478,80 euros soit près de 3 fois le montant que vous me reprochez... Avez-vous insulté l'administration pendant tout ce temps ?

Vous savez que les points APE ne sont pas perdus et sont redistribués sur d'autres agents.

Vous savez que le choix des collaborateurs d'un cabinet est lié au mandat du membre du collège. C'est donc un choix politique qui est assumé comme tel à tous les niveaux de pouvoir. En ce compris au MR me semble-t-il.

Face à tant de mensonges et de volonté de nuire, je conclus que la meilleure chose qui arrive à cette ville est que vous siégiez dorénavant là où vous êtes.

Benoît Pitance

« Interpellation sur la fermeture des maisons de police du 14 au 19 janvier 2016 »

Interpellation de la Bourgmestre Madame Muriel TARNION

Madame la Bourgmestre,

Nous souhaitons nous entretenir avec vous de la mesure qui a été prise de fermer les 6 maisons de police pendant la période allant du 14 au 19 janvier de cette année, pour ne garder ouvert que l'hôtel de police, chaussée de Heusy.

Avant toute chose, nous voudrions souligner le climat de travail extrêmement tendu dans lequel travaillent et évoluent nos policiers au jour d'aujourd'hui. Le but de notre intervention n'est bien évidemment pas de risquer plus encore la vie de nos hommes (et femmes). La police reste une cible potentielle en cas d'attaque, nous ne minimisons pas cela. Soit vous réagissez par crainte, soit vous ne donnez pas à la police les moyens de réaliser l'ensemble de ses missions. Soit les deux.

La crainte ne peut justifier à elle seule de prendre des mesures préventives qui remettent fondamentalement en question le fonctionnement de notre société, et notamment l'accès permanent à une police de proximité.

Madame la Bourgmestre, dans la gestion de cette crise qui est appelée malheureusement à durer, vous semblez tanguer avec le bateau, au moment où nous avons besoin d'un capitaine fort, d'un capitaine ferme, qui garde son cap. Sur notre sécurité bien sûr, mais aussi sur nos valeurs, et sur la façon dont nous entendons vivre. La terreur veut modifier tout cela. Et il ne sert à rien de crier partout fièrement devant les caméras « ils ne changeront pas notre façon de vivre » si à la première occasion on baisse l'échine.

Mais ce qui est le plus interpellant, c'est le volte-face de votre argumentation sur le sujet.

Le 14 novembre dernier vous indiquiez, qu'avec le chef de zone de la police Vesdre, il avait été décidé "de mettre tous les policiers en fonction ce jour dans les rues" et d'apporter une attention particulière aux événements festifs qui s'y déroulent, et ce bien que l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam) a décidé de ne pas augmenter le niveau de la menace.

Deux mois plus tard, alors que l'OCAM ne précise rien de particulier, vous estimez que les services aux citoyens dans les maisons de police ne seront plus assurés pour une période donnée, alors même, je vous cite qu'« aucun indice ne permet de penser qu'il pourrait se passer quelque chose à Verviers le 15 janvier ».

Avouez qu'en terme de communication, on a déjà connu plus limpide.

Cette date marquera désormais les esprits, puisque vous l'avez marquée du sceau de la peur. Si chaque commune devait aussi fermer ses maisons de police dès qu'une perquisition un peu violente est menée sur son territoire, je vous laisse deviner le nombre de dates d'anniversaire à célébrer d'une porte close.

Autre argument de votre part : il y a moins de missions administratives et donc justement plus de policiers sur le terrain, dédiés à des missions spécifiques. Pourquoi y aurait-il moins de missions

administratives pendant cette semaine de fermeture ? Et les missions sur le terrain engendrent naturellement des missions administratives. Cet argument est donc non fondé.

Par ailleurs, des contacts que nous avons pu avoir, il se confirme clairement qu'il s'agit ici uniquement de frilosité politique et non de frilosité policière, car ni les citoyens ni même certains policiers ne comprennent cette mesure dite de prévention.

Il s'agit selon nous, d'une mesure dictée avant tout par la peur et non par la clairvoyance. À force de prendre des mesures préventives pour tout, nous finirons par perdre face au terrorisme. De telles mesures de compromission sont les premiers symptômes de la défaite de notre société face à la terreur. C'est d'ailleurs précisément ce qu'elle vise.

Si le fédéral nous impose de protéger nos maisons de police, Madame la Bourgmestre, il n'a jamais préconisé de réduire les services offerts à votre population. Donc de deux choses l'une : soit vous assumez une décision guidée par la crainte sans vous cacher derrière des arguments de stratégie d'action policière, soit vous reconnaissez le sous-financement de notre police zonale et proposez des pistes pour y remédier. La bourse ou la vie, en quelque sorte. La bourse ou la peur.

Je vous remercie.

Guillaume VOISIN

Conseiller communal

Conseil communal du 25 janvier 2016

Madame la Bourgmestre , Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal,

Il nous revient, depuis plusieurs jours, des informations négatives quant aux intentions d'Urbanove et en particulier de Banimmo de réaliser le projet tant attendu. Ces informations font état d'une mise en 'standby' mais évoquent aussi l'éventualité de la revente du projet.

Nous supposons que vous avez pu rencontrer, en ce début d'année 2016, les nouveaux interlocuteurs en charge du dossier chez Banimmo /Urbanove.

Pour la parfaite information des citoyens, nous souhaitons obtenir réponse aux questions suivantes :

1° Le promoteur a-t-il confirmé sa volonté de réaliser le projet tel qu'il résulte du permis de 21000 m² accordé par le Collège en date du 14 juillet 2015 et pour lequel les 3 grandes formations politiques de cette assemblée ont marqué leur accord ?

2° Dans l'affirmative, le promoteur a-t-il confirmé la conclusion d'un accord avec Solidaris quant à son installation Place du Martyr ?

3° Cet accord est-il conforme aux engagements initiaux d'Urbanove et de la Ville ? Nous parlons ici de la convention de Juin ?

4° quel va être l'agenda ? Ne faut-il pas fixer une échéance dans les négociations ?

Pour le MR, Maxime Degey chef de groupe